

CLINIQUE POUR LA JUSTICE MIGRANTE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025



Reconnaissance territoriale

La Clinique est située sur le territoire de la nation Kanien'kehá:ka. Tiohtiá:ke (« là où les rivières se rencontrent ») — que nous appelons Montréal — est depuis des temps immémoriaux un lieu de rencontre de nombreuses nations autochtones.

Nous reconnaissons que la nation Kanien'kehá:ka conserve une juridiction légitime sur les terres sur lesquelles nous nous trouvons. Les colons européens les ont chassés de leurs terres et les occupent depuis. Il n'y a jamais eu d'accord pour la prise de possession de ces terres.

La Clinique appuie la résistance diverse menée par les nations autochtones. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les Kanien'kehá:ka Kahnistensera (Mères Mohawks/Mohawk Mothers) poursuivent leur combat pour faire freiner les travaux menés par l'Université McGill sur l'ancien site de l'Hôpital Royal-Victoria, après la confirmation de la présence de restes humains sur les lieux plus tôt ce mois-ci. Les Kanien'kehá:ka continuent à exiger qu'une enquête appropriée soit réalisée.

Tandis que les Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke s'opposent à la dépossession illégale de leurs terres et à la construction d'un projet de développement sur des territoires qui, selon eux, et conformément à un accord avec la Couronne, devraient leur être légitimement restitués.

Dans cet esprit, nous exprimons également notre solidarité avec les diverses communautés autochtones à travers le Québec qui s'opposent actuellement au projet de loi 97 (« *Loi visant principalement à moderniser le régime forestier* »), en bloquant des chemins forestiers, en organisant des manifestations et en envoyant des avis d'expulsion aux entreprises forestières présentes sur leurs territoires. Ce projet de loi a été adopté sans le consentement des communautés autochtones, notamment les Innus, les Cris et les Atikamekw, dont les territoires accueillent la majorité des activités forestières au Québec.

Les communautés dénoncent une violation de leurs droits, soulignant que les territoires dont elles dépendent est mise en danger par la menace croissante des feux de forêt et par la destruction des espèces nécessaires à la chasse, à la pêche et au piégeage.

Nous encourageons nos membres à apprendre et à connaître les terres sur lesquelles nous nous trouvons et à s'impliquer dans les luttes et les résistances anticoloniales et autochtones à Tiohtiá:ke, Montréal et au-delà.

Table des matières

- 1 **Reconnaissance territoriale**
- 3 **Mot de la présidence**
- 4 **Remerciements**
- 5 **Partenaires et donateur.rices**
- 6 **Qui sommes-nous?**
 - 6 Notre mission
 - 6 Notre approche
 - 7 Notre équipe
 - 8 Notre conseil d'administration
- 9 **2024–2025 : Entre solidification et vision, vers une structuration pérenne**
- 10 Processus de déménagement : un lieu à l’image de notre mission
- 10 Savoir s’entourer : stagiaires, bénévoles et collaborateur.rices au cœur de notre mission
- 12 Réfléchir collectivement pour mieux agir : le chantier de la planification stratégique
- 12 Une étape vers la clarté institutionnelle : dissolution de la Société en nom collectif
- 13 **Volet 1. Vulgarisation de l'information juridique**
 - 13 Nos activités de formation et d’information
 - 19 témoignages des participants aux activités
- 21 **Volet 2. Représentation et intervention psychosociale**
 - 21 Mise en contexte et enjeux marquants
 - 22 Portrait de la représentation juridique
 - 23 Nationalités dans les dossiers représentés
 - 23 Analyse des demandes de représentation juridique
 - 24 Partenariats à portée juridique
 - 28 Intervention psychosocial
 - 29 Portrait de l’intervention psychosociale
- 31 **Volet 3. Organisation communautaire et défense collective des droits**
 - 31 Intentions et orientations stratégiques
 - 31 Renforcement et élargissement du membrariat
 - 33 Mobilisation sociale : amplifier les voix, créer des liens
 - 35 Plaidoyer : faire entendre la voix des personnes migrantes au cœur des débats publics
 - 36 Renforcer les liens pour mieux agir : un ancrage actif dans les espaces de concertation
 - 37 Sollicitations ponctuelles : une présence active dans les espaces collectifs
 - 38 Résumé des actions et perspectives
- 39 **Les grandes priorités 2025–2026**

Mot de la présidence

Cette année a encore été marquée par l'engagement remarquable et le travail acharné de toute l'équipe de travail. Comme vous le verrez dans ce rapport d'activités, grâce à leur dévotion et leurs initiatives, le travail accompli est monumental. Au nom du conseil d'administration, je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements.

Nous exprimons également toute notre reconnaissance à nos partenaires. La CJM est un modèle unique, et la demande croissante pour nos services, tant de la part des usager·ères que des partenaires, nous l'a encore démontré cette année. Votre appui constant est essentiel, et nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration encore longtemps.

Comme l'année précédente, la CJM a observé une demande soutenue pour ses services juridiques, son offre d'information juridique, ainsi que pour le soutien psychosocial destiné aux personnes à statut précaire ou sans statut. Une fois de plus, nous avons dû suspendre temporairement les nouvelles admissions (*intakes*) en raison du volume particulièrement élevé de demandes. La grande majorité des personnes accueillies vivaient dans des conditions de grande vulnérabilité. Cette réalité souligne le caractère essentiel de notre volet psychosocial, qui permet de répondre à la complexité des besoins de notre bassin d'usager·ères et de renforcer notre impact social.

En parallèle de ces activités, nous avons également mené des démarches structurantes, soit la planification stratégique. Cette étape clé nous a permis de mieux cibler nos priorités et de poser les bases pour un développement réfléchi et durable de la Clinique.

Enfin, nous avons poursuivi notre travail de consolidation interne afin d'assurer la pérennité de l'organisme. Ce chantier demeure essentiel, et nous y consacrerons encore temps et énergie dans les années à venir.

Les connaissances spécialisées qu'a acquises la Clinique lui permettent d'adapter ses interventions afin de répondre avec justesse à une réalité sociale en constante évolution. Notre mission de transformation sociale est plus pertinente que jamais, et nous continuerons à mettre nos apprentissages et notre expertise au service de nos stratégies, notamment à travers nos actions de plaidoyer.

Nous sommes encore cette année extrêmement fières du travail accompli, heureux, et heureuses de pouvoir continuer à faire une différence.



Déborah Andrades-Gingras,
Présidente de la Clinique pour la justice migrante

Remerciements

La Clinique pour la justice migrante est une œuvre collective, le fruit du labeur de nombreuses personnes engagées, généreuses et dévouées qui ont cru et soutenu le projet de la Clinique. Si nous sommes là aujourd'hui c'est grâce à l'apport de chacune d'entre elles, et c'est avec une immense gratitude que nous remercions :

Les membres fondat·rices·eurs:

Amine Hamdi, Anne Bourget, Anne-Marie Bellemare, Annick Legault, Arthur Durieux, Camille Bonenfant-Martin, Déborah Andrades-Gingras, Hélène Bérubé, Marissa Doucet, Maryse Poisson, Mylène Barrière et Pierre Lemay

Les membres et les personnes usagères de nos services

Les partenaires et les alliés de la CJM

La Clinique remercie tout particulièrement le cabinet Ouellet Nadon et associés pour leur précieux soutien :

Alexis Lamy-Théberge, Alia Chakridi, Andrée Biron-Boileau, Andrée Bourbeau, Carmen Palary, Claude Cousineau, David Boudreau, Denis Mailloux, Gilbert Nadon, Jean-Guy Ouellet, Julianna Duholke, Liliana Vinasco, Manuel Johnson, Mei Chiu et Zoë Christmas

Nos stagiaires et bénévoles !

Foyer du Monde, pour son accueil au sein de sa nouvelle résidence

Bonne retraite, Sylvie

Au fil des décennies, guidée par une humanité inépuisable et une écoute infiniment bienveillante, Sylvie Laurion, psychologue aujourd'hui retraitée, a semé des graines d'espérance dans le cœur de tant de personnes migrantes, ainsi que chez les intervenants·es des milieux communautaire, juridique et institutionnel qui les accompagnent.

À travers chaque rencontre, chaque parole tissée avec délicatesse, elle aura su faire germer la confiance, alléger les fardeaux, et tracer des sentiers de dignité là où souvent ne régnaient que l'incertitude et l'exil.

Merci, Sylvie, pour ta présence lumineuse, ton engagement indéfectible, et cette sagesse discrète qui a tant inspiré.

Que cette nouvelle saison de ta vie s'ouvre comme un jardin en fleurs, paisible et foisonnant, où chaque journée te murmure les merveilles du monde que tu as contribué à rendre plus juste et plus doux.



Partenaires

financiers et donateur·ices

Le conseil d'administration et l'équipe de travail expriment leur profonde reconnaissance aux partenaires financiers, fiduciaires et donateurs de la Clinique pour leur confiance et leur soutien indéfectible :

Fonds d'études
notariales



Chambre
des notaires



Centraide
du Grand Montréal

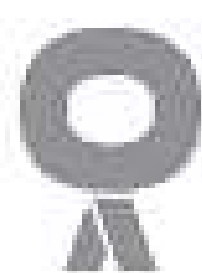


Fondation
Choquette
Legault



CENTRE DE PÉDIATRIE
SOCIALE DE SAINT-LAURENT
Au cœur de l'enfance

Barreau
du Québec



Collectif
Bienvenue

Welcome
Collective

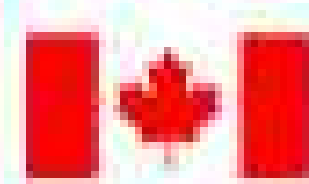
La Fondation
Léo-Cormier



POUR L'ÉDUCATION
AUX DROITS ET LIBERTÉS



Fondation Lucie
et André Chagnon

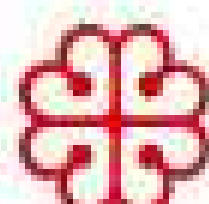


Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada



Montréal



Programme
de contestation
judiciaire

Court
Challenges
Program

Qui nous sommes ?

Notre mission

La Clinique pour la justice migrante est une organisation communautaire à but non lucratif qui œuvre à la défense et à la promotion des droits civils, politiques, économiques et sociaux des personnes migrantes à statut précaire ou sans statut. Ancrée dans une approche de justice sociale et de transformation systémique, la Clinique combine une offre de services juridiques accessibles, solidaires et adaptés aux réalités migratoires, à un travail d'éducation populaire, de mobilisation communautaire et de plaidoyer collectif.

La Clinique accompagne, informe et outille les personnes concernées, tout en appuyant les luttes menées par leurs communautés pour la reconnaissance, la régularisation et la dignité. À travers ses actions, elle contribue à bâtir une société plus juste et inclusive, où les droits fondamentaux ne dépendent ni du statut migratoire ni des conditions d'entrée ou de séjour. Notre travail s'inscrit dans une volonté d'élargir le pouvoir d'agir des personnes migrantes, de créer des espaces d'appartenance et de solidarité, et de faire entendre leurs voix dans les lieux de pouvoir.

Notre approche

La Clinique adopte une approche intégrée et transversale, fondée sur la conviction que la défense des droits des personnes migrantes à statut précaire ou sans statut ne peut être dissociée de l'ensemble des dimensions — juridiques, sociales, politiques et humaines — de leur parcours migratoire.

Face à la complexité des régimes migratoires et aux multiples formes de précarisation qu'ils engendrent, la Clinique articule son action autour de trois axes :



L'éducation aux droits, pour informer, outiller et renforcer la capacité d'agir des personnes concernées et des milieux qui les soutiennent

· **Le plaidoyer et l'action collective**, pour transformer les systèmes qui perpétuent l'exclusion et promouvoir une reconnaissance pleine et entière des droits des personnes migrantes ;

· **L'accompagnement juridique et psychosocial**, pour offrir un soutien concret, humain et engagé aux personnes aux prises avec des situations d'injustice, d'insécurité ou de vulnérabilité sociale.

Cette approche, à la fois globale et ancrée dans la réalité du terrain, est portée collectivement par l'équipe de la Clinique, son conseil d'administration, ainsi que par les communautés avec lesquelles nous œuvrons au quotidien. Elle constitue le socle de notre engagement pour une justice migrante vivante et inclusive.

L'équipe de travail

Annick Legault — avocate
Camille Bonenfant-Martin — coordonnatrice/organisatrice communautaire
Emin Youssef — agent de développement organisationnel
Geneviève Lamarche — intervenante psychosociale
Gwendolyn Muir — avocate
Harrold Babon — coordonnateur/organisateur communautaire
Ivonn Conde — intervenante psychosociale
Liliana Alvarez-Woo — intervenante psychosociale (jusqu'au janvier 2025)
Marie-Ève Marleau — soutien à la comptabilité
Mylène Barrière — avocate



L'équipe de travail devant les nouveaux locaux de la Clinique, 3600 rue Bélanger

Le conseil d'administration

Déborah Andrades-Gingras — Avocate spécialisée en droit de l'immigration et en droit carcéral au sein de Coline Bellefleur Avocate/Lawyer. Forte d'une expérience au Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI), elle a également contribué au mémoire de l'Association québécoise des avocates et avocats en droit de l'immigration (AQAADI) présenté à la Ville de Montréal, intitulé : « Montréal, ville sanctuaire : un pas dans la bonne direction ».

Pierre Lemay — Administrateur au Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL), il est également impliqué dans la défense et la promotion des droits humains, ainsi que des droits des personnes en situation de handicap. Gestionnaire au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, il se distingue par son engagement constant au service des plus vulnérables.

Laila Mahmoudi — Doctorante en santé publique à l'Université de Montréal, ses recherches portent sur le suivi de grossesse des femmes enceintes en situation migratoire précaire. Elle est par ailleurs bénévole chez Médecins du Monde, apportant son soutien aux populations migrantes.

André Mujiyarugamba — Pasteur aux Églises adventistes du 7e Jour, conseiller pour les jeunes et les foyers adventistes, et bénévole à la Maison Internationale de la Rive-Sud, où il dispense des cours de français aux nouveaux arrivants. Président de l'*Adventists of the Great Lakes of Africa in America*, il œuvre sans relâche pour l'intégration et l'épanouissement des communautés.

Maryse Poisson — Directrice des initiatives sociales au Collectif Bienvenue et enseignante en travail social à l'Université du Québec à Montréal, elle bénéficie d'une solide expérience acquise au PRAIDA en tant que travailleuse sociale, dans le cadre de sa mission de soutien aux personnes migrantes.

Mathilde Viau-Tassé — Conseillère juridique en droits de la personne à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, elle met son expertise au service de la défense des droits fondamentaux et de la justice sociale.

Tamar Wolofsky — Travailleuse sociale, elle œuvre depuis 2017 auprès des demandeurs d'asile et des migrant·es à statut précaire, tant à Montréal qu'à Tel-Aviv. Son expérience en tant que professionnelle de recherche au Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique (CERDA) sur le projet « Bien-être et santé mentale des personnes réfugiées » enrichit sa pratique.

Julie-Anne Desnoyers — Avocate spécialisée en droit des réfugiés et de l'immigration, elle s'engage activement dans la défense des droits humains. Ancienne accompagnatrice-bénévole au sein du Projet Accompagnement Québec-Guatemala, elle se consacre aujourd'hui à la défense des personnes migrantes sans statut ou à statut précaire.

Bruno N'Zengui — Détenteur d'une licence en finances publiques de l'École nationale d'administration et de magistrature, ainsi qu'un certificat en management, il a été vice-président de la communauté congolaise de la Caroline du Nord. Son expertise en gestion et son engagement au service de la communauté sont inestimables.



Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers les membres sortants du Conseil d'administration, dont l'apport exceptionnel a été déterminant dans la phase de consolidation qu'a traversée la Clinique pour la justice migrante. Nous saluons particulièrement Laila Mahmoudi et Mathilde Viau-Tassé pour leur dévouement et leur leadership.

2024–2025 : Entre solidification et vision, vers une structuration pérenne

L'année 2024–2025 s'est inscrite dans un climat de plus en plus polarisé, marqué par la montée inquiétante des discours anti-immigration, des attaques répétées à l'encontre des droits fondamentaux des personnes migrantes et un durcissement des politiques publiques tant à l'échelle provinciale que fédérale. Face à ce contexte de fermeture, la Clinique a poursuivi son travail de front, animée par la conviction que l'accès à la justice n'est pas un privilège, mais un droit inaliénable.

Alors que les discours déshumanisants se banalisent dans les arènes politiques et médiatiques, la Clinique a choisi de répondre par la rigueur et la solidarité. Elle a renforcé ses capacités d'action, consolidé ses alliances stratégiques et investi dans des transformations structurelles majeures visant à assurer la pérennité de son engagement. Qu'il s'agisse de défendre les droits devant les tribunaux, de mobiliser sur le terrain ou de porter les voix des personnes marginalisées dans les espaces décisionnels, la Clinique a su faire preuve de résilience et de vision.

Ce rapport rend compte d'une année charnière, qu'est la poursuite de la consolidation, le repositionnement stratégique, la floraison des innovations. À travers les pages qui suivent, nous témoignons de ce double mouvement : celui de résister à l'érosion des droits, tout en construisant patiemment une structure capable de durer, de grandir, et de continuer à porter une parole forte, enracinée dans l'expérience des personnes que nous accompagnons.



Processus de déménagement : un lieu à l'image de notre mission

C'est avec une profonde reconnaissance que la Clinique souhaite exprimer, d'emblée, ses sincères remerciements au cabinet *Ouellet Nadon et associéEs*, dont l'hospitalité et la générosité nous ont permis, de 2022 à 2025, de bénéficier d'un espace de travail bienveillant et accueillant. Ce précieux soutien a grandement facilité notre transition vers un nouveau chapitre organisationnel.

C'est également avec gratitude que nous saluons l'organisation *Foyer du Monde*, dont l'acquisition de la bâtisse presbytérale « Maison de la Présentation », a rendu possible notre installation dans un lieu à la hauteur de nos aspirations.

La Clinique y loue désormais six bureaux ainsi qu'une vaste salle multifonctionnelle, offrant un cadre propice à la création d'un véritable espace de vie dédié aux personnes qu'elle dessert. Ce nouvel environnement nous permet non seulement d'accueillir des ateliers en présentiel — autrefois uniquement disponibles en ligne —, mais également de disposer, à l'occasion, d'un accès à une grande salle au sous-sol, capable d'héberger des activités à plus large portée.

Le partage de ces locaux avec le *Regroupement des organismes en hébergement pour personnes migrantes* (ROHMI), dont nous sommes membres actifs, ainsi qu'avec la *Coalition montréalaise des Tables de quartier* (CMTQ), renforce par ailleurs notre ancrage communautaire et ouvre la voie à de nouvelles synergies. Ce déménagement constitue ainsi une avancée majeure dans notre volonté de bâtir une structure pérenne, enracinée dans les réalités sociales que nous défendons au quotidien.



Savoir s'entourer : stagiaires, bénévoles et collaborateur·rices au cœur de notre mission

Cette année encore, la Clinique a pu compter sur un réseau engagé de personnes bénévoles, stagiaires et collaborateur·trices externes, dont l'apport a été essentiel à la qualité et à la portée de nos actions. Leur expertise, leur disponibilité et leur engagement ont permis d'enrichir notre travail, de renforcer notre impact et d'assurer un accompagnement rigoureux auprès des usager·ères.

Soutien juridique bénévole

Plusieurs bénévoles ont prêté main-forte aux avocates dans la réalisation de mandats juridiques complexes, qu'il s'agisse d'analyse de dossiers, de rédaction ou de soutien à la préparation de procédures. Nous tenons à remercier chaleureusement Charlotte Blouin, Karina Toupin, Karine Zidani, Ophélie Lamard, Oscar Benavides Calvachi, Shi Tao Zhang et Victor Andrés Mata Sampaolo pour leur engagement généreux.

Recherche et plaidoyer

Dans le cadre d'un projet initié à l'hiver 2025 par notre organisatrice communautaire, quatre bénévoles — Kenny Gourdet, Maya Khati, Ingrid Sanchez Gonzalez et Mikayla Jo — se sont impliqués dans une recherche documentaire approfondie sur les pratiques de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Leur rigueur a jeté les bases d'une réflexion sur des enjeux systémiques encore peu explorés.

Expertise en santé et services sociaux

L'apport de professionnel·les de la santé et des sciences sociales a également été crucial dans le soutien à des démarches juridiques sensibles, parfois en contexte d'extrême urgence. Nos plus sincères remerciements vont à Kimberly Quesada (criminologue), les travailleuse·s sociaux·les Anne-Marie Bellemare, Maxime Faddoul et Sébastien Chehaitly, les médecins Arnold Aberman, Baijayanta Mukhopadhyay, Juan Carlos Chirgwin, les psychiatres Rachel Kronick, Sawsan Kalache et Zoë Thomas, ainsi que Rachel Heap-Lalonde (enseignante en travail social) et Marianne Côté-Olijnyk (candidate au doctorat en médecine).

Mobilisations rapides

Plusieurs bénévoles ont aussi répondu présent·es lors d'appels de dernière minute pour traduire des documents dans le cadre de recours juridiques urgents, notamment pour empêcher des renvois. Nous remercions Amélia Orellana, Caroline Blais, Gaurav Sharma, Maryse Poisson, Matilde-Luna Perotti, Nicolas Quidel-Richard, Hayet Bourdache, Ségolène Guinard, Shi Tao Zhang, Solveig Bourdeau-Pouplier et Victor Andrés Mata Sampaolo pour leur rapidité et leur dévouement.

Accueil de stagiaires universitaires

La Clinique a accueilli cette année plusieurs stagiaires universitaires en droit, provenant des universités McGill et de Sherbrooke, dans le cadre de stages crédités. Leur implication a été précieuse tant pour les usagers·ères que pour l'équipe juridique.

- **Été 2024** : Serena Dugelay (Université McGill), Mélina Huchet-Boisvert (Université de Sherbrooke)
- **Automne 2024** : Beata Elliott, Shi Tao Zhang (Université McGill), Charlotte Blouin (Université de Sherbrooke)
- **Hiver 2025** : Emmy Labbé, Sophie Robitaille (Université McGill), Ana Maria Dumitrache (Université de Sherbrooke)

Durant leur stage, ces étudiantes ont participé à des audiences (demande d'asile, enquêtes, révisions de détention), soutenu des démarches individuelles, effectué des recherches juridiques et contribué à l'élaboration de procédures, tout en prenant part à la vie d'équipe de la Clinique. Nous remercions également Gaurav Sharma, stagiaire en technique juridique à l'été 2024, pour son appui.

Aide contractuelle

Afin de soutenir les avocates dans leur travail de représentation, les services de Nora Butler Burke, consultante en immigration, ainsi que ceux de deux diplômées en droit de l'Université McGill — Charlotte Massue et Geneviève Nevin — ont été retenus. Leur apport a été significatif et nous les en remercions chaleureusement.

Autres soutiens ponctuels

Enfin, de nombreuses personnes ont prêté main-forte à l'équipe de la Clinique de diverses façons. Nous remercions notamment Patrice Commune et Amélie Côté pour leur engagement.

Grâce à toutes ces personnes, la Clinique a pu, encore cette année, élargir sa portée. Leur engagement nous inspire et nous honore.

Réfléchir collectivement pour mieux agir : le chantier de la planification stratégique

L'année a été marquée par un exercice de réflexion collective d'envergure : un processus de planification stratégique visant à baliser les grandes orientations de la Clinique pour les trois prochaines années. Accompagnée par la consultante Rim Mohsen, l'équipe s'est engagée dans une série d'ateliers participatifs réunissant les membres du personnel, les comités de travail et le conseil d'administration.

Ce chantier a permis de poser un regard lucide sur notre trajectoire, de clarifier notre mission et de définir des priorités d'action à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face. Il en découle aujourd'hui un plan stratégique structuré, accompagné d'objectifs annuels cohérents, qui guideront nos actions et nos choix organisationnels.



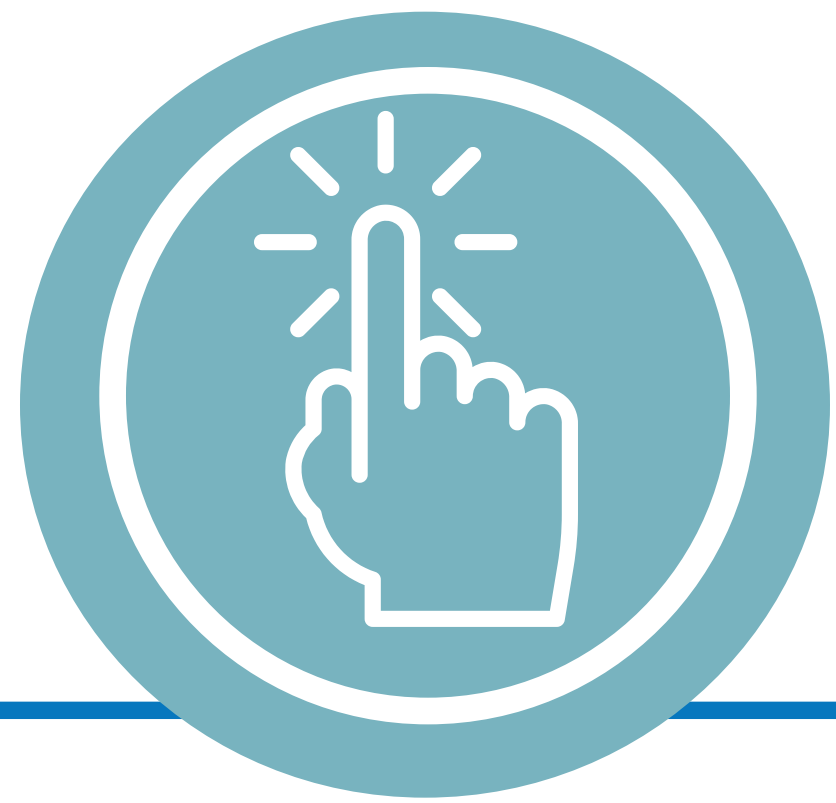
En photo : Journée 'lac à l'épaule' avec le CA

Une étape vers la clarté institutionnelle : dissolution de la Société en nom collectif

Lors de la création de la Clinique, les règles encadrant la profession juridique ne permettaient pas aux avocat·es d'exercer des actes réservés au sein d'un organisme à but non lucratif (OBNL). Pour contourner cet obstacle tout en demeurant conforme à la réglementation, la Clinique pour la justice migrante s.e.n.c.r.l. avait été constituée à la fin de l'année 2022, afin de permettre l'offre de services de représentation juridique dans un cadre distinct.

Cependant, une réforme réglementaire ayant abouti en 2024 autorise désormais la pratique de la représentation juridique au sein même d'un OBNL. Cette évolution majeure nous a permis d'amorcer, à l'hiver 2025, le processus de dissolution de la société en nom collectif, dans le but de rapatrier l'ensemble de nos services sous une structure unique et cohérente, renforçant ainsi notre vision d'une clinique intégrée, inclusive et accessible.

Les trois volets d'action de la CJM



VOLET 1 : Vulgarisation et information juridique

En un coup d'œil – Nos activités de formation et d'information



150

Participant·es aux Café-causeries sur les recours juridiques suivant le refus d'une demande d'asile (avec interprétation en trois langues)



300 +

Exemplaires distribués de notre guide aide-mémoire multilingue sur les recours juridiques suivant le refus d'une demande d'asile



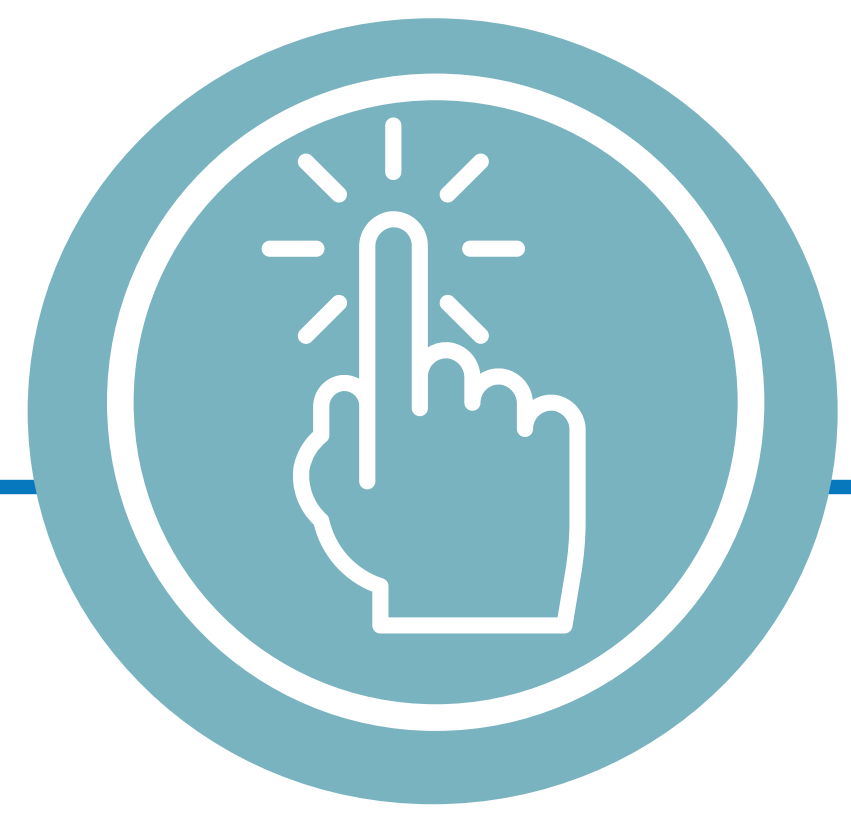
250

Personnes rejointes dans les séances d'information sur les étapes de la demande d'asile



330

Professionnel·les ont assisté à nos formations destinées aux intervenant·es communautaires



Séances d'information et formations sur les étapes de la demande d'asile

Dans la continuité des actions déployées depuis sa création, la Clinique a poursuivi en 2024-2025 ses efforts de vulgarisation des statuts migratoires et de formation sur la demande d'asile au Canada, à travers une série d'ateliers bimensuels. Ces séances, devenues une référence pour plusieurs intervenant·es du milieu communautaire et institutionnel, visaient à répondre à un besoin persistant d'information claire, accessible et adaptée au terrain.

D'avril 2024 à mars 2025, près de 180 personnes ont participé à ces formations, témoignant de leur pertinence et de leur utilité. Les ateliers étaient structurés en deux modules distincts et complémentaires. Le premier visait à introduire les différents statuts migratoires, à expliquer les enjeux liés à la précarité de statut, et à clarifier les étapes essentielles de la procédure d'asile. Le second, conçu en réponse aux sollicitations de nos partenaires et aux constats posés par notre équipe, portait exclusivement sur l'utilisation du Portail IRCC, devenu un passage obligé pour déposer une demande d'asile.

Ce module proposait une navigation guidée du portail, des conseils pratiques pour éviter les erreurs fréquentes et une mise en lumière des points importants pour les personnes accompagnant des demandeur·ses d'asile. Face à la dématérialisation croissante des procédures et à l'implication élargie d'intervenant·es dans l'appui aux démarches, cette formation s'est imposée comme un levier de renforcement des capacités collectives, contribuant à outiller le réseau dans son ensemble.

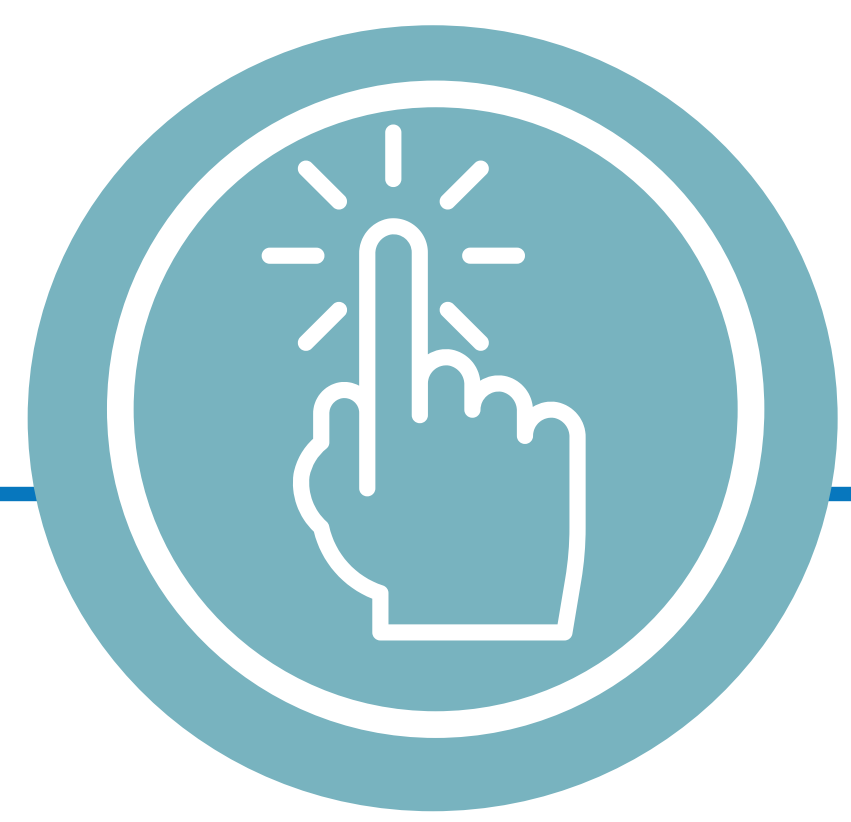
Ateliers sur les étapes de la demande d'asile adressées aux personnes demandeuses d'asile en partenariat avec le Collectif Bienvenue

Dans la continuité des années précédentes, la Clinique a poursuivi, pour une troisième année consécutive, sa collaboration étroite avec le Collectif Bienvenue afin de rendre accessibles aux personnes en demande d'asile des séances d'information juridiques adaptées à leur réalité.

Entre avril 2024 et mars 2025, près de 200 personnes ont participé aux séances animées par la Clinique dans le cadre de cette initiative. Ces séances mensuelles, animées principalement en français par l'équipe de la Clinique, ont permis à une quinzaine de participant·es en moyenne d'accéder à une information vulgarisée et de qualité sur les principales étapes du processus de demande d'asile.

Ces ateliers se déroulent en deux temps : une première partie dédiée à une présentation structurée du parcours de demande d'asile au Canada, suivie d'un segment de questions-réponses, au cours duquel, dans la mesure du possible, une avocate de la Clinique répond aux interrogations liées à des situations particulières. Ce format a permis d'aborder tant les généralités que les enjeux spécifiques rencontrés par les personnes en demande d'asile.

Encore une fois, ce dispositif a particulièrement bénéficié à des personnes nouvellement arrivées, originaires notamment d'Haïti et de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, pour qui l'accès à de l'information juridique compréhensible et culturellement adaptée demeure un enjeu critique. Ces séances ont confirmé l'importance d'un tel service dans un contexte où l'information juridique reste difficilement accessible pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.



Café-causerie sur les recours suivant le refus de la demande d'asile en partenariat avec Médecins du monde

Initiée à titre de projet-pilote l'an dernier, cette collaboration entre la Clinique et Médecins du Monde Canada s'est affirmée au cours de la dernière année comme une activité hautement significative. Ce projet vise à rendre accessible l'information juridique aux personnes en fin de parcours migratoire – notamment les personnes déboutées de la demande d'asile et celles à statut précaire – en leur proposant des ateliers interactifs, inclusifs et conçus pour répondre à leurs réalités spécifiques.

Entre septembre 2024 et mars 2025, huit séances ont été organisées, réunissant près de 200 participant·es. Ces ateliers ont permis de transmettre des informations essentielles sur les recours existants après le rejet d'une demande d'asile, ainsi que sur les différentes voies de régularisation encore accessibles. La vulgarisation des contenus, alliée à une approche pédagogique centrée sur les besoins des personnes migrantes, a grandement contribué à démystifier des démarches souvent complexes, anxiogènes et peu documentées.

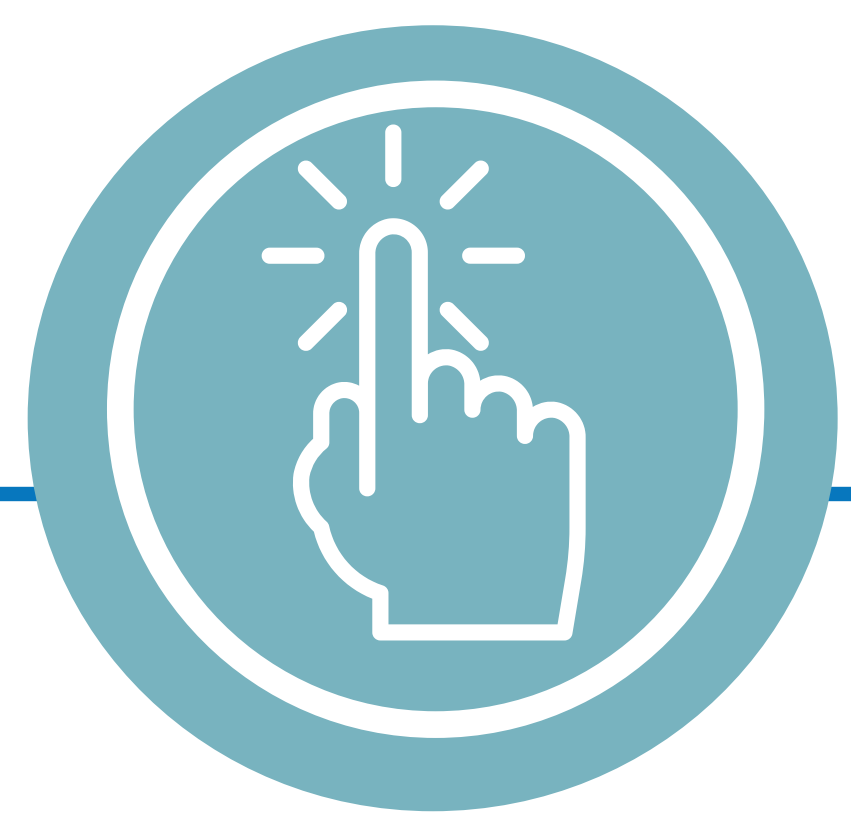
Dans un souci d'accessibilité linguistique, les supports de formation initialement conçus en français ont été traduits et adaptés en anglais, espagnol, hindi et punjabi, permettant ainsi à un large éventail de personnes de bénéficier d'un accompagnement pertinent et respectueux de leur parcours.

Parmi les retombées les plus marquantes de cette initiative figurent : un accès renforcé à l'information juridique, un accompagnement mieux adapté aux trajectoires individuelles, et un impact concret sur les démarches et décisions prises par plusieurs participant·es à l'issue des ateliers.



Ateliers au Bureau d'information Parc Extension (BIPE) et à Afrique au Féminin





Séances d'information et formations sur les recours suivant le refus de la demande d'asile

Dans la continuité de ses activités de vulgarisation juridique, la Clinique a offert, d'avril 2024 à mars 2025, une série de formations bimensuelles à l'intention des intervenant·es œuvrant auprès des personnes migrantes. Ces formations visaient à leur permettre de mieux saisir le parcours des demandeur·ses d'asile débouté·es, en mettant en lumière les différentes voies de régularisation envisageables ainsi que les mécanismes d'accompagnement possibles pour celles et ceux confronté·es à des mesures de renvoi.

Plus de 300 intervenant·es se sont inscrit·es à cette formation en ligne. Les évaluations recueillies à la suite des séances témoignent de la pertinence de son contenu, tout en soulignant la densité et la complexité des informations partagées. Deux constats majeurs s'en dégagent : d'une part, un besoin manifeste d'approfondir certaines notions; d'autre part, une forte demande pour la création de modules complémentaires thématiques, permettant d'explorer plus en détails les recours spécifiques offerts aux personnes migrantes en situation irrégulière ou en fin de parcours.

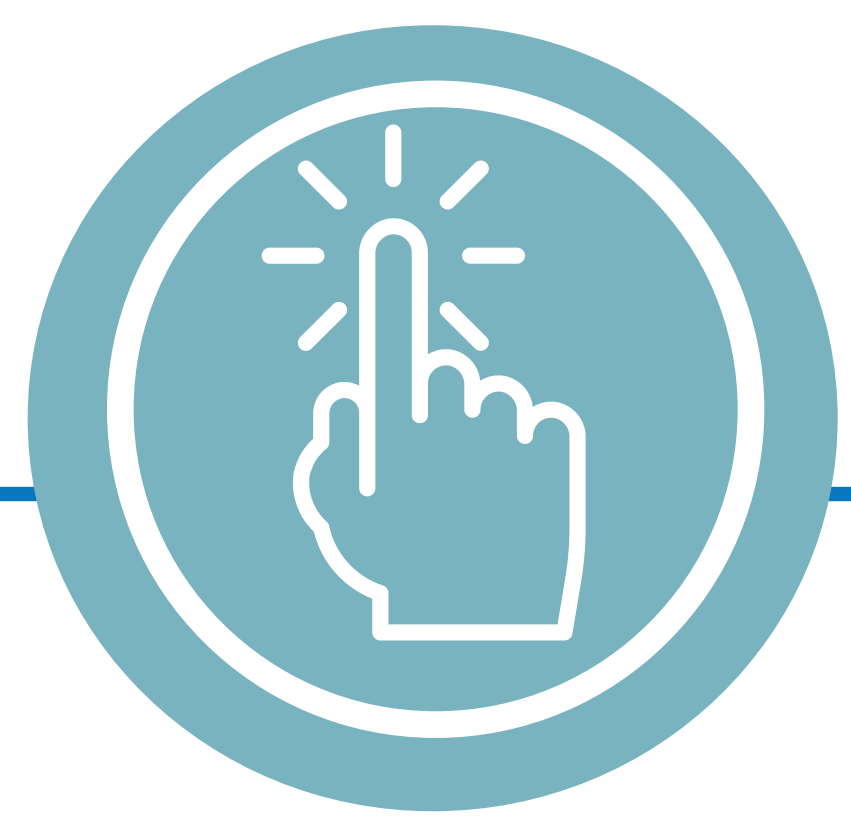
Séances d'information et formations sur l'impact d'une condamnation criminelle sur les statuts migratoires

Dans la continuité de son engagement pour une éducation juridique populaire accessible et ancrée dans les réalités vécues, la Clinique a offert, d'avril 2024 à mars 2025, une série d'ateliers visant à mieux comprendre les répercussions juridiques qu'une accusation ou une condamnation criminelle peut entraîner sur le statut migratoire d'une personne. Ces ateliers ont réuni 120 participant·es, dont 79 directement impacté·es.

Offerts en anglais, ces ateliers ont permis de démystifier les implications souvent méconnues de l'interdiction de territoire pour motifs criminels, qu'il s'agisse de condamnations mineures, de procédures en cours ou de peines antérieures. En plus d'explorer les bases légales de ces mesures, les séances ont mis en lumière les recours potentiels, les protections existantes ainsi que les stratégies d'accompagnement adaptées à ces situations complexes.

L'approche pédagogique adoptée reposait sur une alternance entre contenus juridiques vulgarisés, mises en situation, études de cas inspirées de situations réelles, et échanges collectifs. L'objectif était double : outiller les intervenant·es communautaires et juridiques pour mieux accompagner les personnes concernées, et offrir aux personnes migrantes elles-mêmes une meilleure compréhension des risques, droits et options à leur disposition.

Plusieurs personnes continuent de participer à ces ateliers, démontrant un réel besoin de formation à l'intersection du droit criminel et du droit de l'immigration. Cette initiative constitue un levier essentiel de renforcement de la résilience juridique, particulièrement dans un contexte où la criminalisation des personnes migrantes contribue à accentuer leur précarité.



Nouveauté ! Soutien aux demandes de résidence permanente pour considérations humanitaires (CH)

Depuis l'été 2024, la Clinique a mis en œuvre un projet structurant visant à renforcer l'accès à la justice pour les personnes migrantes à statut précaire, notamment en ce qui concerne les demandes de résidence permanente pour considérations humanitaires (CH). Le projet répond à un besoin pressant, tant du côté des personnes concernées que des professionnel·les qui les accompagnent, dans un contexte de rareté de ressources juridiques.

Deux grandes initiatives ont été développées :

Création et diffusion d'une boîte à outils CH

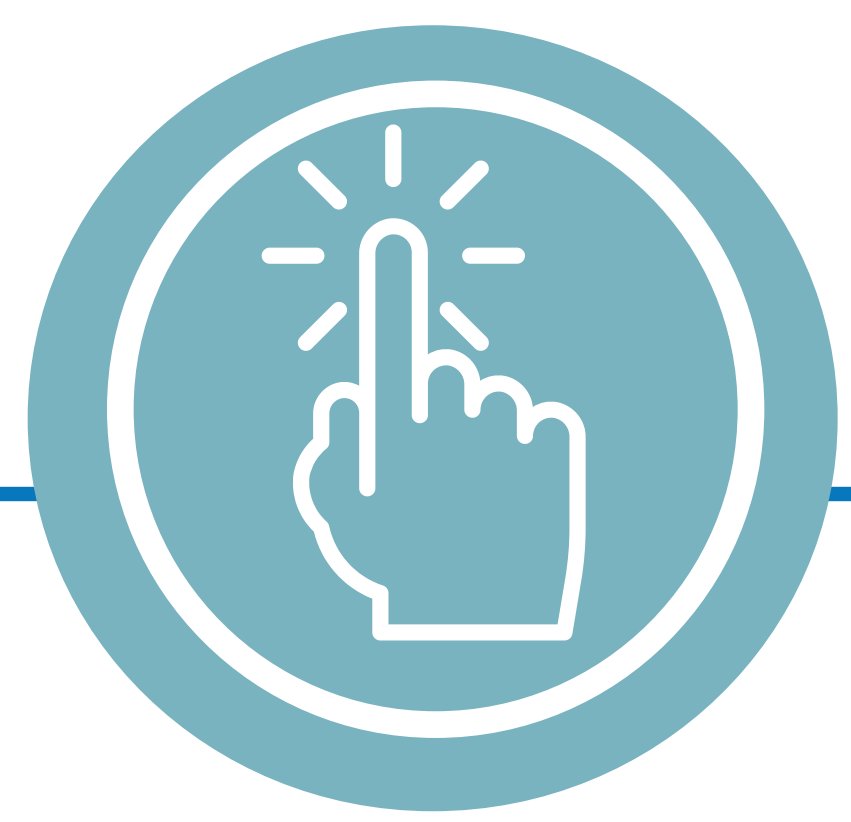
En collaboration avec Solidarité sans frontières, Afrique au féminin, AGIR, Médecins du monde, le CTTI, la Clinique Solutions justices et le Collectif Bienvenue, la Clinique a élaboré une boîte à outils complète permettant aux personnes migrantes à statut précaire de préparer elles-mêmes leur demande de résidence permanente pour considérations humanitaires (CH). Pour appuyer cette démarche d'autonomisation, des ateliers mensuels sont organisés dans les locaux de la Clinique — en français et en anglais. Chaque séance comprend une présentation de la boîte à outils, suivie d'un accompagnement concret par l'équipe de la Clinique pour soutenir la préparation des dossiers. Les personnes peuvent y participer autant de fois qu'elles le souhaitent.

Au cours de l'année, quatre ateliers ont été tenus, accueillant un total de 41 participant·es. Malgré ce nombre encore restreint de séances, les retours témoignent déjà de la pertinence, de la clarté et de l'utilité de cette formule, qui renforce l'autonomie et la confiance des personnes dans leurs démarches administratives complexes.

Clinique juridique avec les étudiant·es de l'Université McGill

À l'hiver 2025, un séminaire universitaire a été mis en place avec 26 étudiant·es en droit de l'Université McGill. Encadré par des membres de la Clinique et une professeure Jennifer Raso, le séminaire a permis de monter six dossiers CH pour des personnes ou familles en attente de soutien. En plus d'offrir une aide juridique concrète, ce partenariat a enrichi la formation des étudiant·es en les exposant directement à la réalité de personnes en situation de grande vulnérabilité. Cette initiative a permis à la Clinique de traiter des dossiers qu'elle n'aurait pas pu prendre en charge autrement. Nous saluons l'engagement exceptionnel d'Emma Jacobs et Emmy Labbé, étudiantes-coordonnatrices du projet, et envisageons la reconduction de ce partenariat pour l'année à venir.

En misant sur des approches complémentaires — autonomisation juridique communautaire et formation de la relève —, la Clinique agit à la fois sur le court et le long-terme pour améliorer le sort des personnes migrantes.



Autres séances d'information et formation

La Clinique a répondu, tout au long de l'année, à plusieurs sollicitations spécifiques émanant d'organisations partenaires souhaitant approfondir certaines thématiques juridiques liées au parcours migratoire des personnes en demande d'asile.

Ces interventions ponctuelles ont permis d'offrir des séances d'information juridique à jour, précises et interactives, souvent construites sur mesure, en fonction des réalités du terrain et des enjeux émergents. Nos partenaires ont souligné l'importance de ces espaces, complémentaires aux formations régulières, pour mieux outiller leurs équipes dans l'accompagnement de personnes migrantes exposées à des situations complexes, changeantes et parfois méconnues du grand public.

Ces réponses ciblées illustrent la capacité de la Clinique à conjuguer expertise juridique, pédagogie adaptée et réactivité, afin de soutenir les milieux communautaires dans leur rôle essentiel de relais d'information et d'accompagnement.

Quelques organismes qui nous ont sollicités sont :

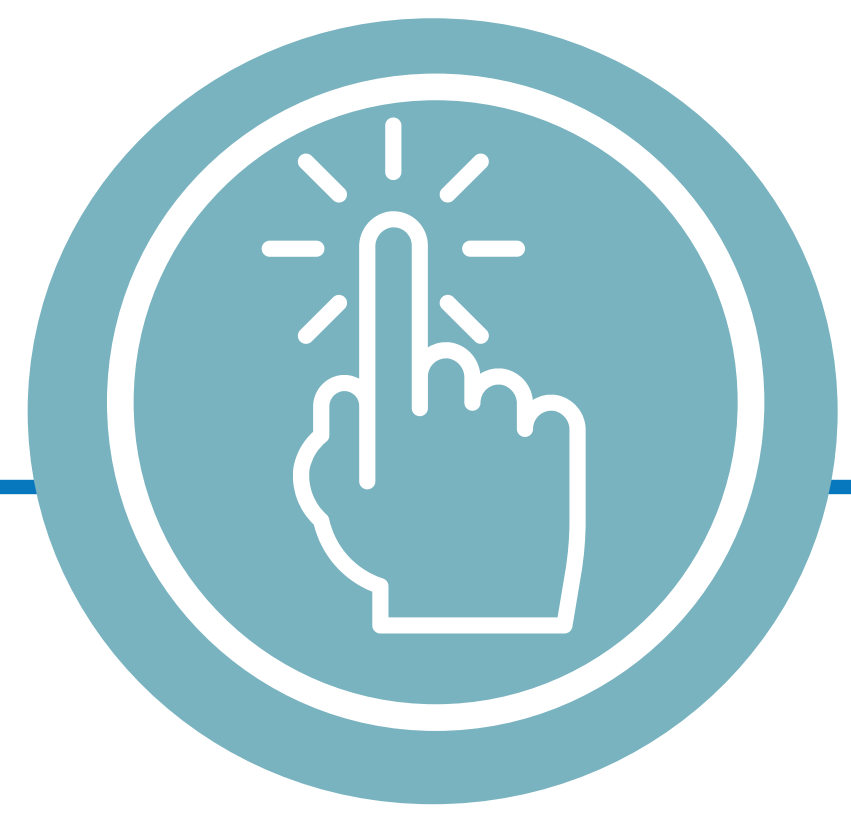
- Le Comité d'accueil local pour les personnes demandant l'asile (CALDA)
- L'unité – Centre de développement pour le développement communautaire



Activité « Clinique dans le métro » avec Juripop



Café-causerie avec le Centre des travailleurs et travailleuses immigrantes (CTTI)



Selon des participant·es aux formations et séances d'information de la Clinique :

Voici quelques témoignages de partenaires communautaires :

« La participation importante à votre dernier atelier, tenu dans nos locaux le 20 novembre dernier, témoigne de son succès : 45 participantes étaient présentes. Les retours que nous avons reçus sont extrêmement positifs. Elles ont apprécié le contenu, sa pertinence et la manière accessible et rigoureuse dont il est présenté. Plusieurs ont exprimé leur souhait de voir ces ateliers se poursuivre. À notre connaissance, il n'existe aucune autre initiative semblable dans le milieu, ce qui rend votre projet d'autant plus précieux. »

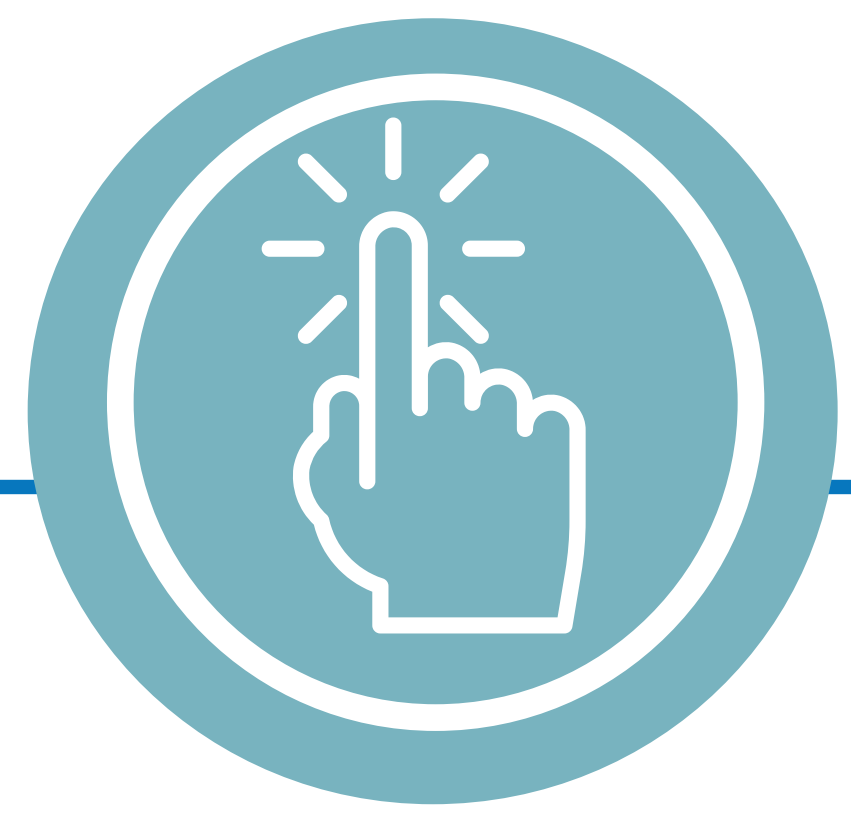
Jonnie Jarquin, intervenante sociale chez *Afrique au féminin*

« Parc-Extension est un quartier riche de sa diversité, mais marqué par d'importantes vulnérabilités socio-économiques : il s'agit, selon Statistique Canada, du quartier le plus pauvre du Québec. L'accès aux droits y est particulièrement difficile, notamment à cause des barrières linguistiques. Vos ateliers permettent de répondre à de nombreuses questions dans un cadre convivial et accessible. Nous avons particulièrement apprécié l'adaptation aux réalités du quartier avec la présence d'un interprète en punjabi. »

Salwa Ben Belgacem, directrice du *Bureau d'information de Parc-Extension*

Nos évaluations parlent d'elles-mêmes : **96 %** des participant·es ayant rempli le formulaire d'appréciation à la suite du café-rencontre sur les recours suivant le refus d'une demande d'asile disent avoir obtenu des informations utiles. Comme le souligne une participante :

« Very useful information we gain from this kind of workshop. I suggest that these kinds of workshops be held regularly. »



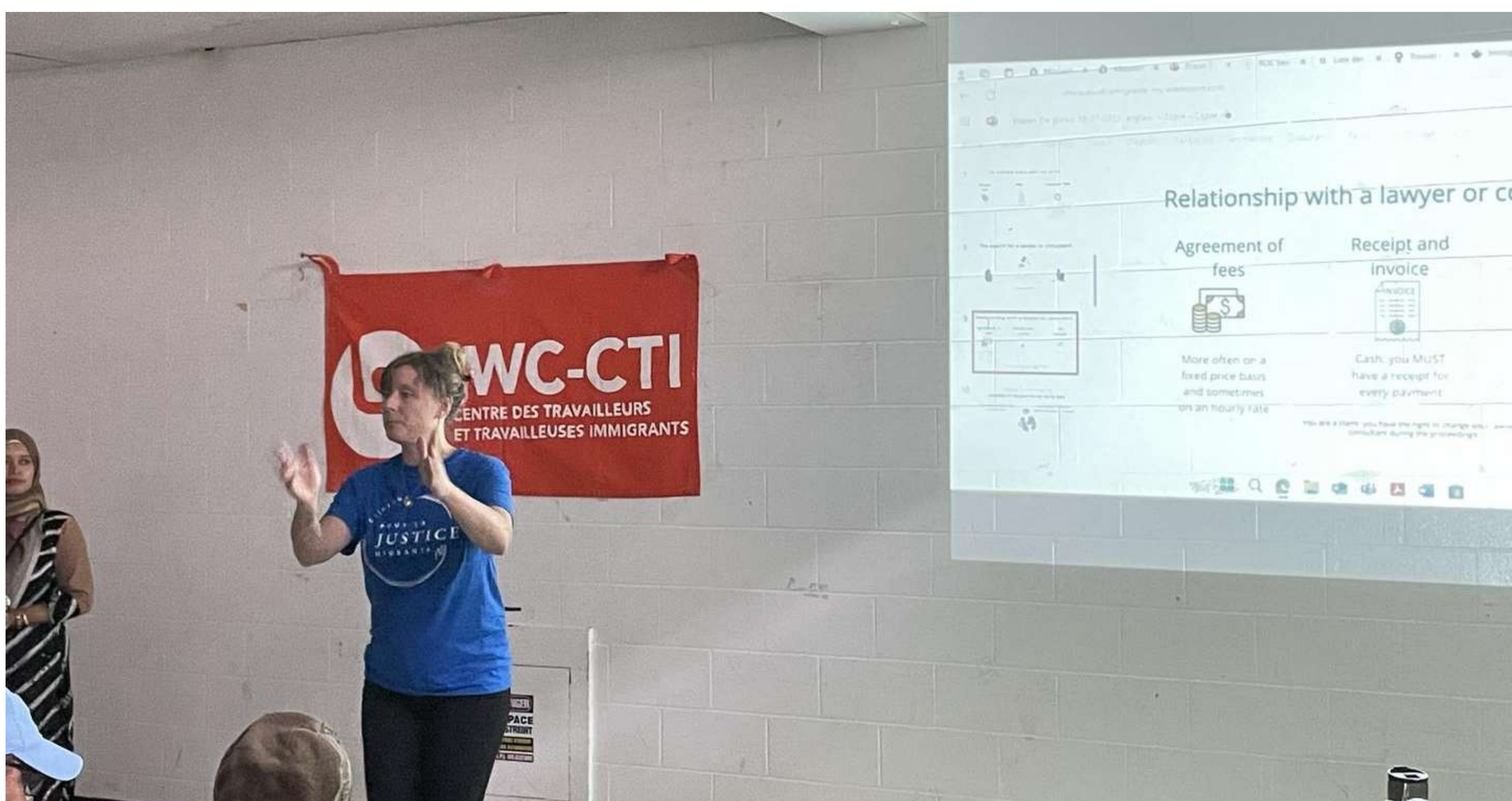
Nous offrons également des formations aux intervenant·es de tout horizon qui soutiennent des personnes MSP. Ces ateliers contribuent à la décentralisation de l'expertise, au partage de savoirs juridiques et psychosociaux, et à une meilleure prise en charge de ces réalités complexes. Voici le témoignage de **Maryse Poisson**, directrice des initiatives sociales au *Collectif Bienvenue* :

« Cette année, j'ai accompagné cinq familles menacées de déportation. Ces situations sont souvent très complexes. Les formations de la Clinique m'ont aidée à comprendre les étapes juridiques et à soutenir directement les personnes. J'ai appris à rédiger des lettres et rapports de soutien solides [...] Grâce à l'atelier, j'ai aussi su quoi faire lorsqu'un demandeur d'asile est refusé sans avocat. J'ai accompagné trois personnes dans ce cas, en déposant les formulaires d'intention d'appel et les demandes de délai. Avant, je ne me sentais pas outillée pour le faire. Ces gestes ont permis à ces personnes de conserver leur droit d'appel et leur accès aux recours. »

En voici quelques-uns de personnes directement concernées, ayant pris part aux ateliers :

« I love[d] this workshop. I gain[ed] lots of knowledge about refugee claims ».

« This activity is very informative, because I didn't know all [the] information. I have [so] much knowledge now on what to do for the next steps. I can share this information with people in my situation and other newcomers ».





VOLET 2 : Représentation et accompagnement juridiques

Réprésentation juridique : mise en contexte et enjeux marquants

Flux des dossiers de représentation : plus d'une centaine de dossiers ouverts malgré la fermeture prolongée du formulaire de référencement

Depuis janvier 2023, la Clinique offre des services de représentation juridique, bonifiés par un soutien psychosocial depuis mars 2023. Conformément aux modalités initialement établies par l'équipe, ce soutien individuel devait être offert exclusivement sur référencement d'intervenant·es – la Clinique se voulant alors une ressource de deuxième ligne. Le triage des demandes tenait compte de divers facteurs : vulnérabilité, urgence, gravité et complexité des situations juridiques et psychosociales, ainsi que de la capacité des avocates et intervenantes.

Le formulaire web permettant de soumettre des demandes de représentation individuelle a été fermé ponctuellement en 2023 et 2024 en raison d'une surcharge de travail, puis de façon prolongée à compter du 4 septembre 2024.

Alors qu'il avait été prévu que ce formulaire constitue l'unique porte d'entrée vers les services individualisés de la Clinique, la réalité du terrain et l'ampleur des besoins ont rattrapé l'équipe : malgré sa fermeture, 112 dossiers ont été ouverts entre le 4 septembre 2024 et le 10 mai 2025. Cette situation s'explique notamment par l'approche holistique qui sous-tend la mission de la Clinique :

- Lorsqu'elle s'engage auprès d'un·e usager·ère, la Clinique assure, sauf exception, une représentation complète dans l'ensemble des démarches et recours nécessaires à la régularisation du statut migratoire. Cette prise en charge implique des suivis à long terme et mène fréquemment à l'ouverture de nouveaux dossiers, au fur et à mesure de l'évolution de la situation de l'usager·ère. Ce phénomène est amplifié par la complexité des situations retenues, qui nécessite souvent l'ouverture simultanée de plusieurs dossiers pour une même personne ou unité familiale – souvent en « fin de parcours » et sans avoir bénéficié auparavant d'une représentation adéquate.
- De plus, lorsqu'au cours de l'accompagnement, les avocates ou intervenantes constatent que des membres de la famille de l'usager·ère sont eux aussi en situation d'immigration précaire et nécessitent une représentation, la Clinique s'engage généralement auprès de l'ensemble de la famille, même dans le cadre de recours distincts, dans une optique de préservation de l'unité familiale.
- L'équipe reçoit également des sollicitations constantes de la part d'usager·ères, d'intervenant·es ou de personnes engagées pour la justice migrante, concernant des situations urgentes vécues par des membres de leurs réseaux. Ces interpellations – par téléphone, courriel ou en personne – ont aussi contribué à l'ouverture de nouveaux dossiers.
- Enfin, les avocates de la Clinique sont impliquées dans d'autres volets de la mission de l'organisme, ce qui limite le temps qu'elles peuvent consacrer exclusivement à la représentation juridique.

Le bilan de l'année 2024 révèle qu'il est, en pratique, très difficile de restreindre l'accès aux services juridiques à un référencement exclusif via formulaire web. Afin de réfléchir à des alternatives plus conformes à la réalité du terrain, un comité composé de deux avocates et de deux intervenantes a été mis en place au printemps 2025 pour formuler des propositions concrètes, en cohérence avec la mission et les valeurs de la Clinique.



Dossiers de représentation : Portrait de la représentation juridique

L'équipe juridique a pris en charge un nombre significatif de nouveaux dossiers de représentation juridique durant l'année, pour une large variété de procédures de régularisation de statut.

Depuis l'ouverture des services juridiques le 10 janvier 2023 jusqu'au 7 mai 2025:

356 dossiers ont été ouverts à la Clinique, et plus précisément, **148** dossiers du 11 mai 2024 au 10 mai 2025.

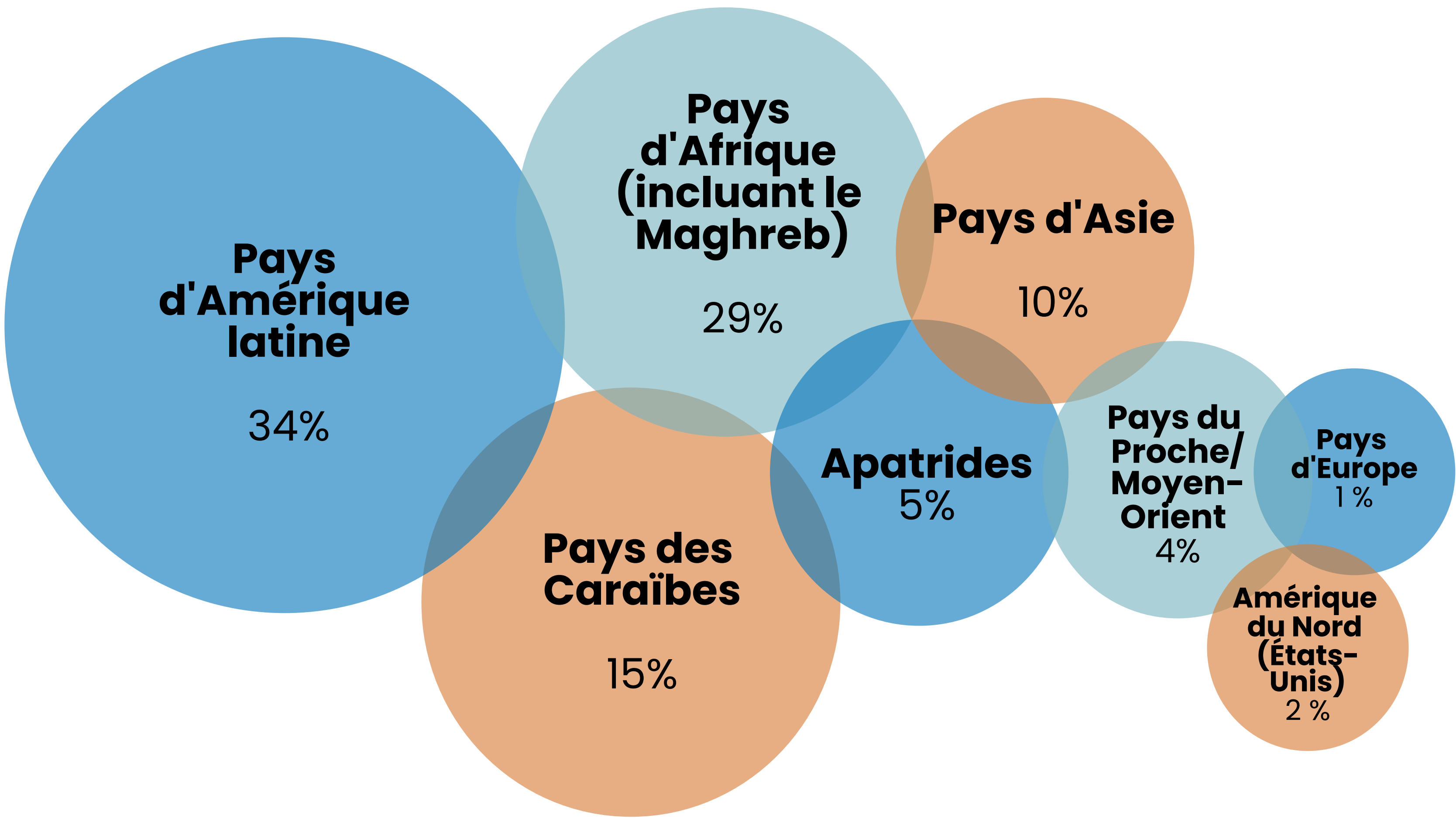
- **28** demandes de **résidence permanente pour motifs humanitaires**
- **20** demandes de **permis de travail ouvert**
- **16** consultations **ponctuelles**
- **15 demandes d'asile** devant la Section de la protection des réfugiés (SPR)
- **14** demandes **d'Examen des risques avant renvoi (ERAR)**
- **10 demandes de pourvoi en contrôle judiciaire** (ERAR, réouverture ERAR, Section d'appel des réfugiés [SAR], réouverture SAR, Section d'immigration [SI] – interdiction territoire, réouverture SI, permis de travail)
- **8** demandes de **sursis administratif**
- **5** demandes de **permis de séjour temporaire (PST)**
- **4** demandes de **réouverture à la SPR**
- **4** demandes de **réouverture ERAR**
- **4 deuxième étape demande CH**
- **3** dossiers de **révision de détention** à la SI
- **3 requêtes en sursis** à la Cour fédérale
- **2 plaintes déposées à l'ONU**
- **2 appels à la SAR**
- **2** demandes de **réouverture à la SAR**
- **2** demandes de **résidence permanente pour personne protégée**
- **2** demandes d'éligibilité au **Programme fédéral de santé intérimaire**
- **2** demandes de **changements de conditions avec l'ASFC**
- **1 demande d'engagement au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**
- **1 réponse à une mise en demeure d'un CIUSSS**

En date du 10 mai 2025, 165 dossiers sont toujours actifs à la Clinique.



Les pays d'origine des personnes représentées par la CJM

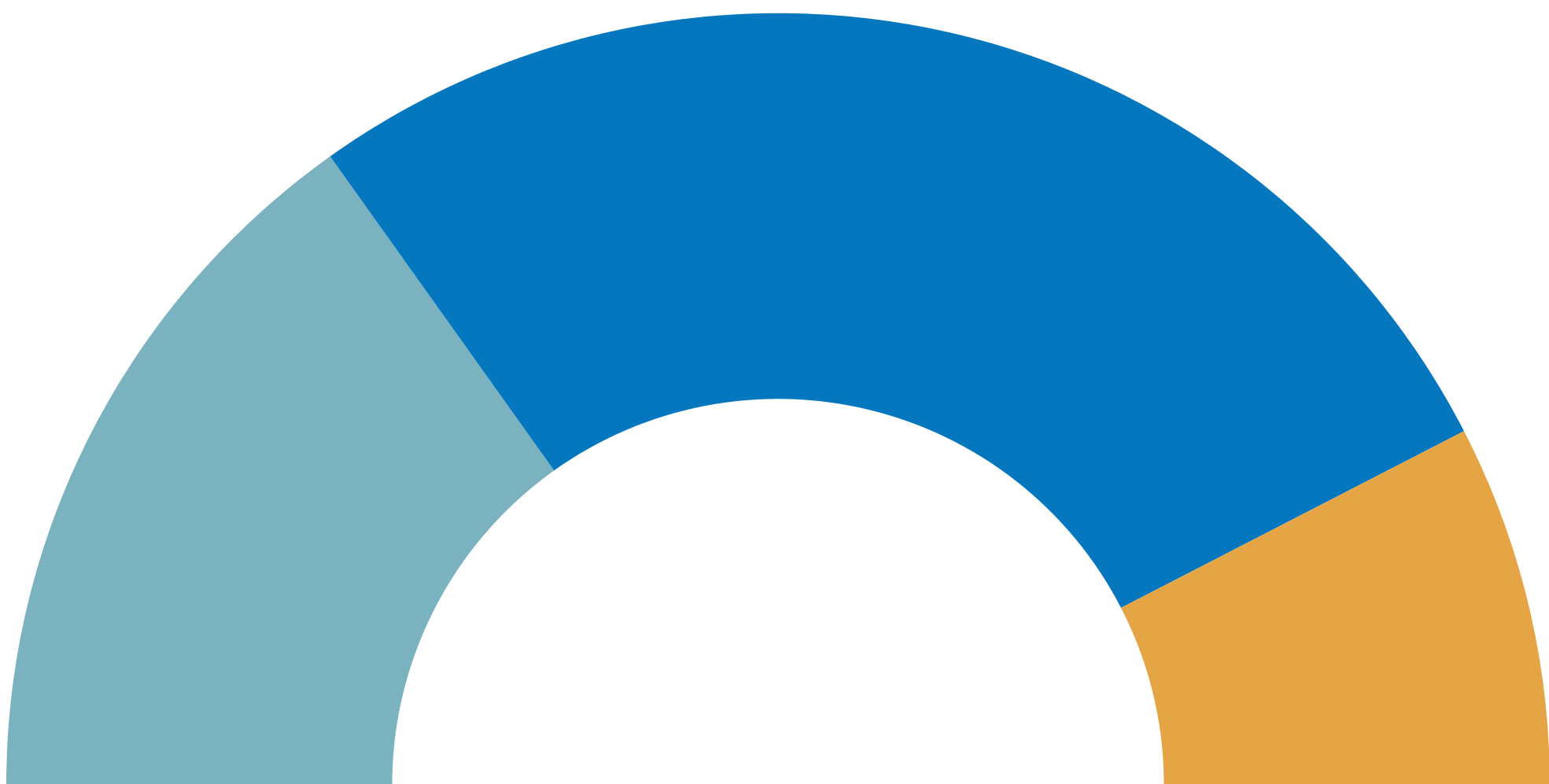
Les personnes que nous représentons proviennent de différentes régions du monde et ont des citoyennetés diverses. Les différentes citoyennetés (ou absence de citoyenneté, soit l'apatridie) associées aux dossiers (du 11 mai 2024 au 10 mai 2025) sont répertoriées de la façon suivante :



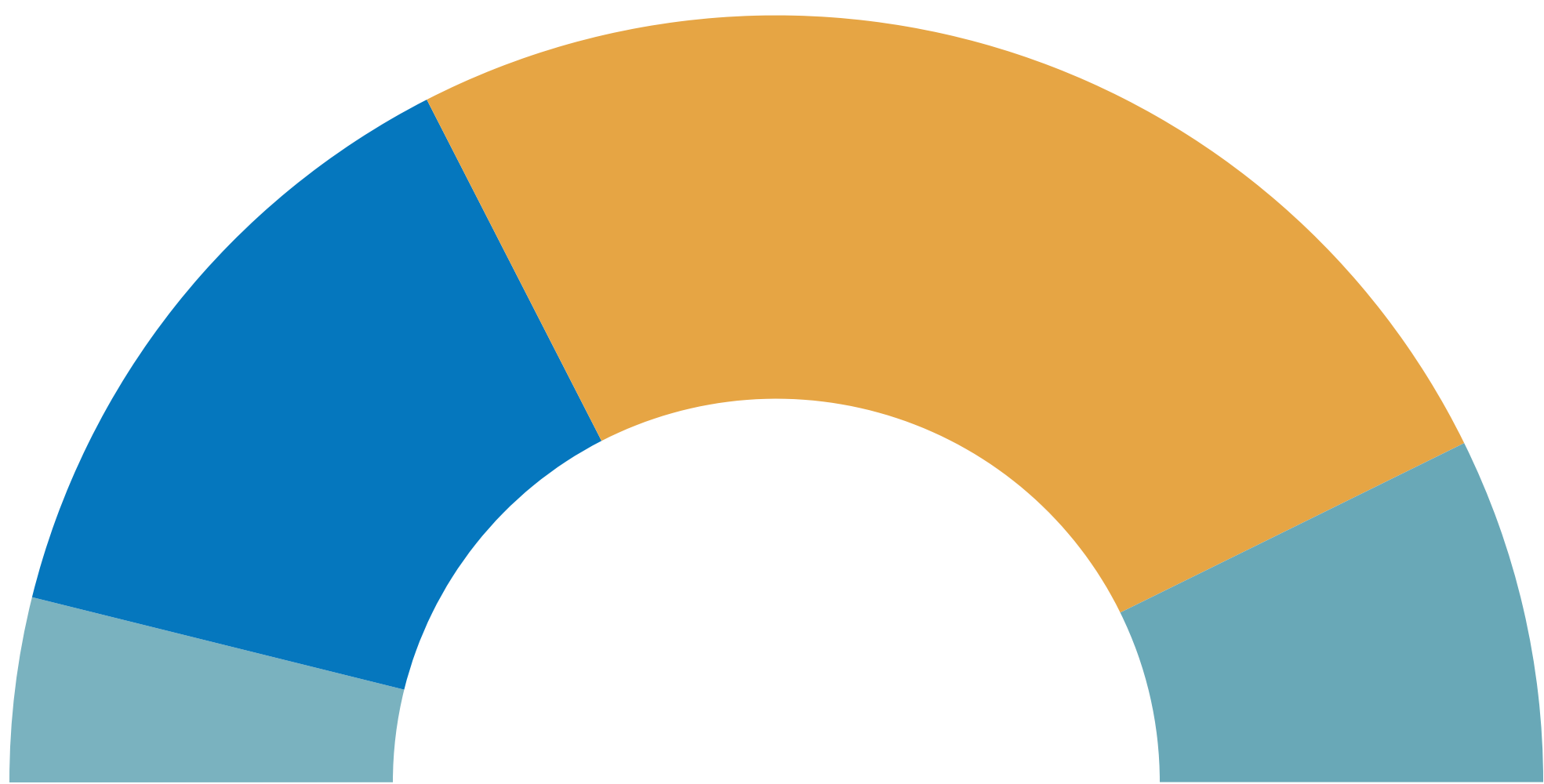
Analyse des demandes de représentation juridique

Avant la fermeture du formulaire de référencement en septembre 2024, la Clinique a reçu 46 demandes de représentation juridique :

Prise en charge de dossiers



Motifs de refus de dossiers



- Usager·ères accepté·es (30.3%)
- Usager·ères refusé·es (54.55%)
- Usager·ères placé·es sur la liste d'attente (15.15%)

- Déjà représenté·e (7.77%)
- Triage en fonction des critères de vulnérabilité (27.18%)
- Indisponibilité des avocates (50.49%)
- Référence donnée (générale ou spécifique) (14.56%)



VOLET 2 (suite)

Fonds d'urgence

En 2024, constatant que certains dossiers n'étaient pas soumis du fait que des usager·ères n'avaient pas les moyens financiers d'en payer les frais de traitement, il a été décidé de créer un fonds d'urgence.

En effet, pour être cohérent avec la représentation holistique, il semblait impératif que les usager·ères vivant de la précarité financière puisse être libéré·es de la charge mentale d'accumuler des sommes d'argent importantes pour le dépôt, notamment, de leurs demandes de permis de travail et demandes de résidence permanente pour considérations humanitaires.

Ainsi, en appuyant des usager·ères pour le paiement de frais de traitement, la Clinique permet que la soumission de leur dossier ne soit pas indûment retardée.

Référencement et conseils juridiques

Au fil de l'année, les avocates de la Clinique furent notamment contactées par des personnes migrantes à statut précaire, des intervenant·es, des militant·es et des professionnel·les de la santé et des services psychosociaux. L'équipe de la Clinique, au mieux de ses capacités, a référé et/ou conseillé ces personnes. Il s'agit d'une charge de travail significative et non financée, mais la Clinique maintient solidairement ses efforts à cet effet.

Activités non prévues, mais réalisées

L'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis a suscité une vive inquiétude au sein de plusieurs communautés, notamment en raison de ses décrets restrictifs en matière d'immigration. Dans ce contexte, les avocates de la Clinique ont été interpellées et sollicitées pour intervenir dans différentes situations transfrontalières. Elles ont ainsi :

- Animé des ateliers à l'intention de membres de la communauté LGBTQI+ aux États-Unis, portant sur les possibilités d'immigrer et de s'installer de façon permanente au Canada ;
- Offert des consultations à des personnes issues de la diaspora haïtienne vivant aux États-Unis, préoccupées par le retrait annoncé de leur statut temporaire et souhaitant explorer leurs options d'immigration au Canada ;
- Répondu à des questions de professionnel·les au sujet des exceptions à l'Entente sur les tiers pays sûrs.

Partenariats à portée juridique

Partenariat avec le Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent- Au cœur de l'enfance

Dans le cadre du partenariat avec *Au cœur de l'enfance*, une formation sur les recours en immigration a été offerte aux membres du personnel. En complément, l'équipe de la Clinique a assuré un soutien ponctuel afin de répondre aux questions liées au statut migratoire des usager·ères du centre.

Depuis le dernier bilan, huit dossiers supplémentaires ont été pris en charge par la Clinique. Par ailleurs, plusieurs dossiers sont toujours en instance, dont une demande de réouverture d'asile, onze demandes d'asile, un appel d'une décision de rejet d'asile, trois demandes d'Examen des risques avant renvoi (ERAR), six demandes pour considérations humanitaires (CH), ainsi qu'une demande de sursis au renvoi.



VOLET 2 (suite)

Une nouveauté marquante dans cette collaboration a été l'organisation d'ateliers destinés à des fillettes âgées de 11 à 13 ans, fréquentant l'école primaire Henri-Beaulieu. Ces ateliers, axés sur les droits, visent à encourager l'expression constructive des idées, à sensibiliser les participantes à leurs droits fondamentaux, et à stimuler le développement de leur pensée critique.

Partenariat avec le cabinet Alepin Gauthier Avocats (notaires)

Nous avons entretenu des échanges professionnels à quelques reprises (communications téléphoniques) pour mieux comprendre des enjeux juridiques nécessitant une expertise en droit notarial.

Partenariats avec le Collectif Bienvenue (WELCO)

La collaboration avec le WELCO s'inscrit dans l'ensemble des volets d'action de la Clinique. En lien avec le volet 2, un partenariat spécifique a été mis en place en 2024, prévoyant que les avocates de la Clinique révisent les narratifs et les formulaires Fondement de la demande d'asile (FDA) préparés par les usager·ères du WELCO. Ces révisions sont effectuées dans des situations où les demandeur·es non représenté·es se trouvent dans une situation d'urgence, par exemple lorsqu'il·elles doivent déposer leur FDA pour éviter un désistement de leur demande d'asile, ou encore lorsque la personne est en situation d'itinérance ou de grande précarité. Pour une première année, la Clinique a révisé 15 narratifs et 22 FDA.

Initiée à l'été 2024, cette collaboration se poursuit à ce jour. Elle vise non seulement à appuyer les personnes demandeuses d'asile qui n'ont pas pu obtenir de représentation juridique, mais aussi à renforcer les compétences du personnel et des stagiaires du WELCO en ce qui concerne les exigences liées aux demandes d'asile.

En complément de ce soutien ciblé, les avocates de la Clinique ont répondu à de nombreuses questions spontanées émanant de membres de l'équipe du WELCO, que ce soit par courriel ou par téléphone, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux juridiques.

Partenariat avec Médecins du monde

Le partenariat entre la Clinique et Médecins du monde (MdM) se consolide depuis ses débuts. Me Mylène Barrière, Me Annick Legault ainsi que Camille Bonenfant ont régulièrement été sollicitées, par téléphone ou par courriel, afin de répondre à diverses questions portant sur l'immigration.

Ce partenariat a également permis à l'équipe juridique de la Clinique de solliciter, à plusieurs reprises, les services de MdM pour orienter certain·es usager·ères vers un corridor de soins médicaux. Ces démarches visaient particulièrement les personnes n'ayant pas accès à une couverture médicale leur permettant d'obtenir les soins de santé nécessaires.



VOLET 2 (suite)

Partenariats informels

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)

La Clinique a entretenu des échanges ponctuels avec le PRAIDA, principalement en lien avec des dossiers de mineur·es non accompagné·es qui lui ont été référés. Par ailleurs, plusieurs employé·es du PRAIDA ont sollicité les avocates de la Clinique pour des questions précises, qui ont été traitées par courriel ou par téléphone.

Solidarité sans frontières (SSF)

Des échanges réguliers ont eu lieu entre les bénévoles de SSF et les avocates de la Clinique, notamment dans le cadre des rencontres d'entraide mutuelle organisées mensuellement. Cette collaboration a permis un travail conjoint sur certains dossiers d'usager·ères, impliquant une avocate de la Clinique et des membres de SSF. De plus, les avocates ont été sollicitées en situation d'urgence, notamment pour tenter de stopper des déportations imminentes.

Partenariats en développement

La Clinique travaille activement au développement de partenariats dans des domaines de droit connexes, afin de faciliter le référencement vers des avocat·es spécialisé·es et de pouvoir obtenir rapidement des réponses à des questions juridiques ponctuelles.

Des démarches sont en cours pour établir des collaborations avec des avocat·es pratiquant en droit de la famille et en droit criminel.

Hommage

À la Clinique, chaque usager·ère compte. Même lorsqu'il ou elle vient à nous dans une posture de demande, c'est aussi une personne qui nous touche, nous transforme et nous enrichit par sa présence, son vécu et son humanité.

Cette année, un usager de la Clinique est décédé. Son départ a profondément bouleversé notre équipe. Une pensée a été transmise à un membre de sa famille au Canada, mais il nous semblait essentiel d'aller au-delà.

Par ce présent rapport, nous souhaitons prendre un moment pour honorer sa mémoire et souligner le passage lumineux de cette belle personne dans nos bureaux. Son existence, son courage et sa dignité demeurent dans nos esprits et dans notre engagement quotidien.



VOLET 2 (suite)

Intervention psychosociale

Ampleur des besoins psychosociaux des usager·ères : nécessité de consolider l'équipe des intervenantes

Jusqu'au printemps 2024, les services de représentation juridique et de soutien psychosocial étaient assurés par quatre avocates et une intervenante. Au printemps, Me Julie-Anne Desnoyers a quitté ses fonctions pour se lancer en pratique privée, tout en conservant un lien avec la Clinique par son entrée au conseil d'administration.

Ce départ a suscité une réflexion stratégique sur l'équilibre au sein de l'équipe. Plutôt que de pourvoir le poste par l'embauche d'une quatrième avocate, il a été décidé de recruter une deuxième intervenante, afin de mieux répondre à la réalité du terrain.

En effet, la dégradation des conditions de vie des personnes migrantes à statut précaire entraîne une intensification des besoins d'accompagnement psychosocial, ce qui peut compromettre la mise en œuvre efficace de leurs recours juridiques (difficultés à se loger, à accéder à un emploi, à l'aide de dernier recours, etc.).

Un exemple marquant : un usager de la Clinique a quitté le Canada alors que ses recours étaient en instance, épuisé de lutter simplement pour subvenir à ses besoins essentiels. D'autres partenaires ont signalé des départs similaires, qualifiés de « volontaires », mais souvent motivés par un désespoir profond.

Ainsi, la détérioration des conditions de vie constitue un obstacle croissant à l'accès à la justice pour les personnes migrantes, érigeant de véritables frontières internes au sein même du territoire canadien.

Les personnes accompagnées par la Clinique vivent souvent une accumulation de facteurs de vulnérabilité. Le statut migratoire précaire, les parcours migratoires marqués par l'instabilité, la précarité financière, l'isolement social, les difficultés d'adaptation, les enjeux de santé mentale ou encore la violence conjugale en sont quelques exemples. Ces réalités pèsent lourdement sur le quotidien des familles et des individus que nous rencontrons.

Face à ces défis, l'accompagnement global que nous offrons — à la fois juridique et psychosocial — joue un rôle essentiel. En soutenant les démarches de régularisation de statut et en offrant un suivi humain et personnalisé, nous constatons, année après année, des parcours de stabilisation impressionnants. Derrière chaque dossier, il y a une force de résilience remarquable, et notre rôle est de l'appuyer, de la reconnaître et de la nourrir.



VOLET 2 (suite)

L'équipe d'intervention psychosociale travaille en étroite collaboration avec les avocates de la Clinique pour accompagner les personnes dont nous assurons la représentation. Son travail s'articule principalement autour de deux grands axes :

- Le soutien direct aux personnes dans le cadre de leur parcours juridique,
- L'appui à l'accès aux droits économiques et sociaux et aux ressources communautaires.

À la suite d'une première rencontre, les intervenantes évaluent, avec la personne, les besoins prioritaires et les ressources disponibles, puis construisent un plan d'intervention adapté à sa réalité. Ce travail s'exprime au quotidien par des consultations individuelles, de l'orientation vers des ressources externes, ainsi qu'un suivi régulier — toujours dans une perspective de respect, d'écoute et de dignité.

Au fil des mois, ces interventions tissent des liens de confiance essentiels, et permettent à de nombreuses personnes de retrouver un certain équilibre, voire d'entrevoir un avenir plus serein.

Portrait de l'intervention psychosociale

Accompagnement et soutien dans les dossiers de représentation juridique

L'équipe psychosociale de la Clinique joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des usager·ères tout au long de leurs démarches juridiques. Sa présence permet de rassurer, d'expliquer et de soutenir les personnes dans des moments souvent marqués par l'angoisse et l'incertitude. Cette année, l'équipe a offert un accompagnement personnalisé lors de plusieurs rendez-vous importants, notamment à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), à des audiences de demande d'asile ou encore devant la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

En complément, des démarches auprès de député·es ont été menées, afin de soutenir les demandes et faire valoir les droits des personnes migrantes. Du soutien administratif a également été apporté dans des procédures telles que le renouvellement de passeports, de NAS et de données biométriques.

L'équipe a également accompagné plusieurs personnes dans l'obtention du permis de travail. Certaines d'entre elles recevaient un soutien pour les démarches de renouvellement de leur document d'identité de demandeur d'asile (DIDA), pour l'ouverture du portail IRCC, ainsi que pour le remplissage des formulaires relatifs à la demande d'asile et à la demande de résidence permanente pour motifs humanitaires. Ces actions concrètes permettent aux usager·ères de franchir des étapes clés vers une stabilité juridique.

Par ailleurs, l'intervention psychosociale s'est révélée précieuse pour apporter un soutien à des personnes confrontées à des situations d'abus. L'équipe a su créer un espace de confiance afin de les aider à reprendre du pouvoir sur leur vie. Elle a aussi rédigé plusieurs lettres dans le cadre du suivi psychosocial, apportant ainsi un appui formel aux dossiers juridiques.

Un volet important du travail consiste également à vulgariser les procédures juridiques et administratives. Grâce à un accompagnement individualisé, des services d'interprétation et des explications adaptées, les personnes migrantes sont mieux outillées pour comprendre leurs démarches.

Enfin, l'équipe psychosociale participe activement aux ateliers sur les demandes de résidence permanente pour motifs humanitaires. Par sa présence, elle favorise l'implication des participant·es, tout en assurant un soutien émotionnel et pratique essentiel au bon déroulement de ces ateliers.



VOLET 2 (suite)

Accès aux droits économiques et sociaux

L'intervention psychosociale à la Clinique vise à garantir aux personnes migrantes un accès équitable aux droits fondamentaux, au-delà du volet juridique. Cela implique un accompagnement quotidien pour naviguer dans les systèmes de santé, d'aide sociale, de logement, d'éducation et d'emploi. Voici un aperçu des actions menées au cours de l'année.



Santé

- 7 personnes appuyées pour accéder à des soins médicaux
- 5 obtentions du PFSI
- 2 inscriptions au RAMQ
- 10 soutiens émotionnels
- 10 interventions en situation de crise
- 10 orientations vers des suivis en santé mentale et psychiatrique
- 3 inscriptions au régime canadien de soins dentaires



Logement

- 1 accompagnement en audience devant le Tribunal administratif du Québec
- 7 personnes accompagnées dans leurs démarches de logement



Aide sociale

- 12 personnes ou ménages soutenus pour l'obtention de l'aide financière



Éducation

- 6 jeunes appuyés pour accéder ou retourner à l'école



Emploi

- 9 personnes orientées vers un soutien en employabilité ou reconnaissance des acquis



Ressources financières complémentaires

- 2 demandes d'allocation familiale
- 6 demandes d'allocation logement
- 1 demandes de supplément PRAIDA
- 3 appuis alimentaires



VOLET 2 (suite)

Santé

L'équipe psychosociale a accompagné plusieurs usager·ères dans l'obtention ou le maintien de leur accès aux soins de santé. Cinq personnes ont été appuyées dans l'obtention de la couverture du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), et deux autres dans l'inscription au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ). La recherche de professionnel·les en santé mentale a également occupé une part importante du travail : cinq usager·ères ont été orienté·es vers un suivi psychologique, trois vers une évaluation psychologique et deux vers un suivi psychiatrique. Par ailleurs, cinq personnes ont été référées pour un suivi médical via Médecins du Monde. L'équipe a aussi facilité l'accès au régime canadien de soins dentaires pour trois personnes et à un service de transport adapté pour une autre. Sur le plan du soutien émotionnel, dix interventions ont été menées pour aider à gérer le stress et l'anxiété, tandis que dix autres ont été réalisées dans un contexte d'intervention en situation de crise. Enfin, un accompagnement a été offert à une personne lors d'une audience à la Commission d'examen des troubles mentaux (Tribunal administratif du Québec).

Logement

Trouver un logement abordable et sécuritaire demeure un défi majeur pour de nombreuses personnes migrantes. L'équipe a appuyé six personnes dans leurs démarches de recherche de logement, dans la négociation avec des propriétaires ou pour obtenir l'aide d'un avocat. Dans un cas, une collaboration avec une équipe médicale a permis de trouver une ressource d'hébergement adaptée à la situation d'une personne.

Aide sociale

Douze demandes ou renouvellements d'aide sociale, régulière ou discrétionnaire, ont été complétées avec les usager·ères. Ce soutien est crucial pour assurer une stabilité financière de base dans un contexte où les autres ressources sont souvent limitées.

Éducation

L'équipe psychosociale a soutenu six jeunes déscolarisé·es ou à risque de déscolarisation. Des interventions ont été menées auprès d'établissements scolaires afin d'expliquer la situation migratoire des jeunes et de faire valoir leurs droits d'accès à l'éducation, malgré l'absence de statut régulier.

Aide à l'emploi

Neuf usager·ères ont été orienté·es vers des organismes spécialisés pour les soutenir dans leur recherche d'emploi. L'équipe a aussi guidé certaines personnes dans la reconnaissance de leur expérience professionnelle par la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Ressources financières

Enfin, plusieurs accompagnements ont été réalisés pour l'accès à des aides financières complémentaires : deux demandes d'allocation familiale, six pour l'allocation logement, une pour le supplément au budget familial via PRAIDA, et trois pour des ressources d'aide alimentaire.



VOLET 3 : Activités de mobilisation, de plaidoyer, de représentation et de concertation

Intentions et orientations stratégiques

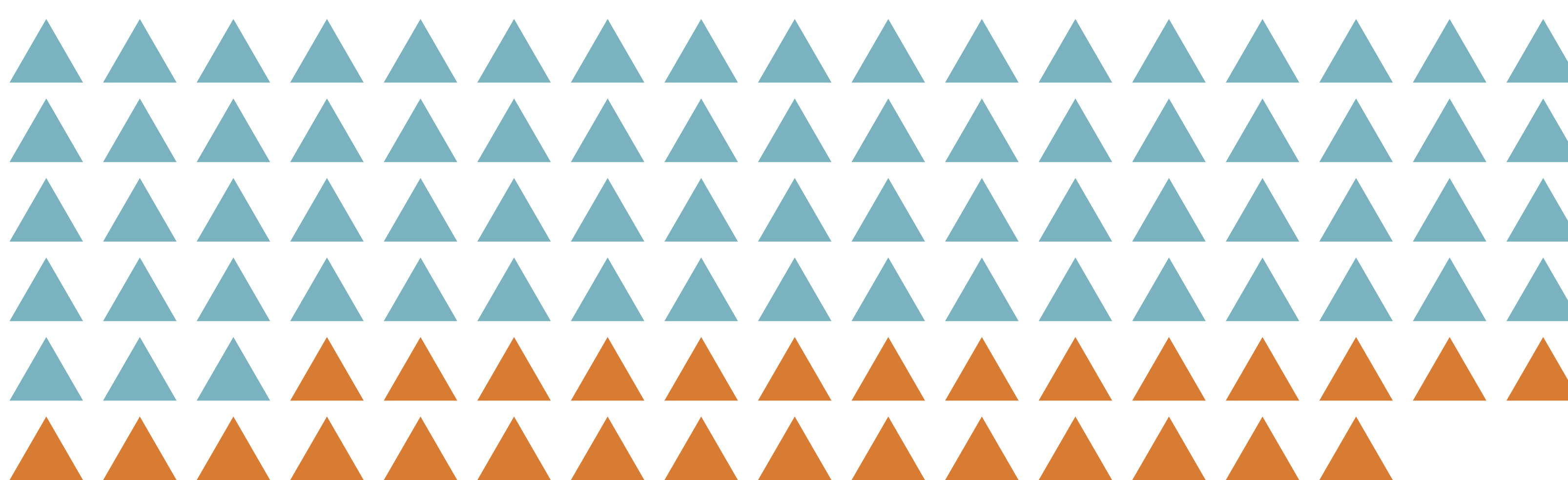
Pour cette troisième année de consolidation de notre volet **organisation communautaire**, nous avons défini une série d'objectifs structurants afin de renforcer notre capacité d'action collective, de plaidoyer et de représentation :

- **Renforcer notre influence politique** en poursuivant les efforts de représentation auprès des décideur·euses à tous les niveaux de gouvernement.
- **Multiplier les actions de mobilisation** et les initiatives de plaidoyer en lien avec nos campagnes, en misant sur des stratégies collaboratives et ancrées dans la réalité des personnes que nous accompagnons.
- **Cibler nos espaces d'engagement collectif** en maintenant une participation active et stratégique au sein des instances de concertation les plus pertinentes.
- **Déployer un modèle de cogestion**, en intégrant pleinement le retour de Camille Bonenfant au sein de l'équipe d'organisation communautaire, afin de consolider notre approche horizontale et partagée du travail.
- **Développer des outils de visibilité** (affiches, visuels, publications, matériel de mobilisation) pour mieux faire connaître nos actions et rallier davantage de personnes à notre cause.
- **Améliorer l'accueil et l'accessibilité** de notre première ligne de contact — que ce soit par courriel, téléphone ou en personne — en la rendant plus harmonisée, chaleureuse et efficace.

Ces objectifs ont guidé l'ensemble des actions menées au cours de l'année, dans un contexte politique marqué par de nombreux défis, mais aussi par une volonté renouvelée d'unir nos forces pour la justice migrante.

Renforcement et élargissement du membrariat

En un coup d'œil – vie associative 2024–2025



La Clinique a 281 membres en total, dont 81 nouveaux de cette année

En 2024–2025, nous avons misé sur la proximité avec nos membres et bénévoles pour dynamiser la vie communautaire de la Clinique. Des infolettres régulières ont permis de garder le lien, de faire circuler l'information et d'inviter à la participation active aux activités de l'organisation.

Deux événements festifs ont rassemblé notre communauté dans une ambiance conviviale : un BBQ solidaire à la belle saison et un souper des fêtes en décembre. Ces moments ont permis de tisser des liens, de célébrer les victoires collectives et de nourrir l'esprit de solidarité qui nous anime.

VOLET 3 (suite)



Le déménagement dans nos nouveaux locaux ouvre de nouvelles perspectives. Nous disposons désormais d'un espace plus adapté pour tenir des rencontres, des ateliers de mobilisation, des activités d'éducation populaire et des espaces de dialogue collectif. Comme mentionné, nous partageons ce lieu avec Foyer du Monde et ROHMI, deux partenaires avec lesquels nous avons hâte de bâtir des collaborations porteuses.



BBQ festif (sous le soleil et la pluie!)



Souper festif des fêtes de décembre





Mobilisation sociale : amplifier les voix, créer des liens

Cette année encore, la Clinique a poursuivi son engagement constant dans des activités de mobilisation en faveur de la justice migrante. Fidèle à sa mission, l'organisme a joué un rôle actif au sein de la Campagne québécoise pour la régularisation et la justice migrante, en siégeant au comité communication et mobilisation, et en contribuant activement à l'organisation des actions publiques. À la fin de l'été 2024, le gouvernement Trudeau a annoncé qu'il n'irait pas de l'avant avec un programme de régularisation inclusif et large, pourtant attendu depuis longtemps. Le programme finalement proposé est resté limité à certains secteurs d'emploi (notamment la construction et la santé), et ses modalités demeuraient floues à l'heure du présent rapport. Cette annonce a été un véritable coup dur pour les milliers de personnes sans statut et leurs alliées, qui y avaient placé beaucoup d'espoir.

Cette déception a été amplifiée par l'annonce, à l'automne 2024, de nouvelles mesures restrictives en matière d'immigration. Le gouvernement fédéral a abaissé drastiquement les seuils d'immigration et restreint davantage l'accès à la résidence permanente pour les travailleur·ses temporaires et les étudiant·es internationaux. Le gouvernement québécois a emboîté le pas en durcissant ses propres programmes d'immigration temporaire et permanente.



En photo : Rassemblement devant les bureaux de Justin Trudeau pour la régularisation des personnes sans statut

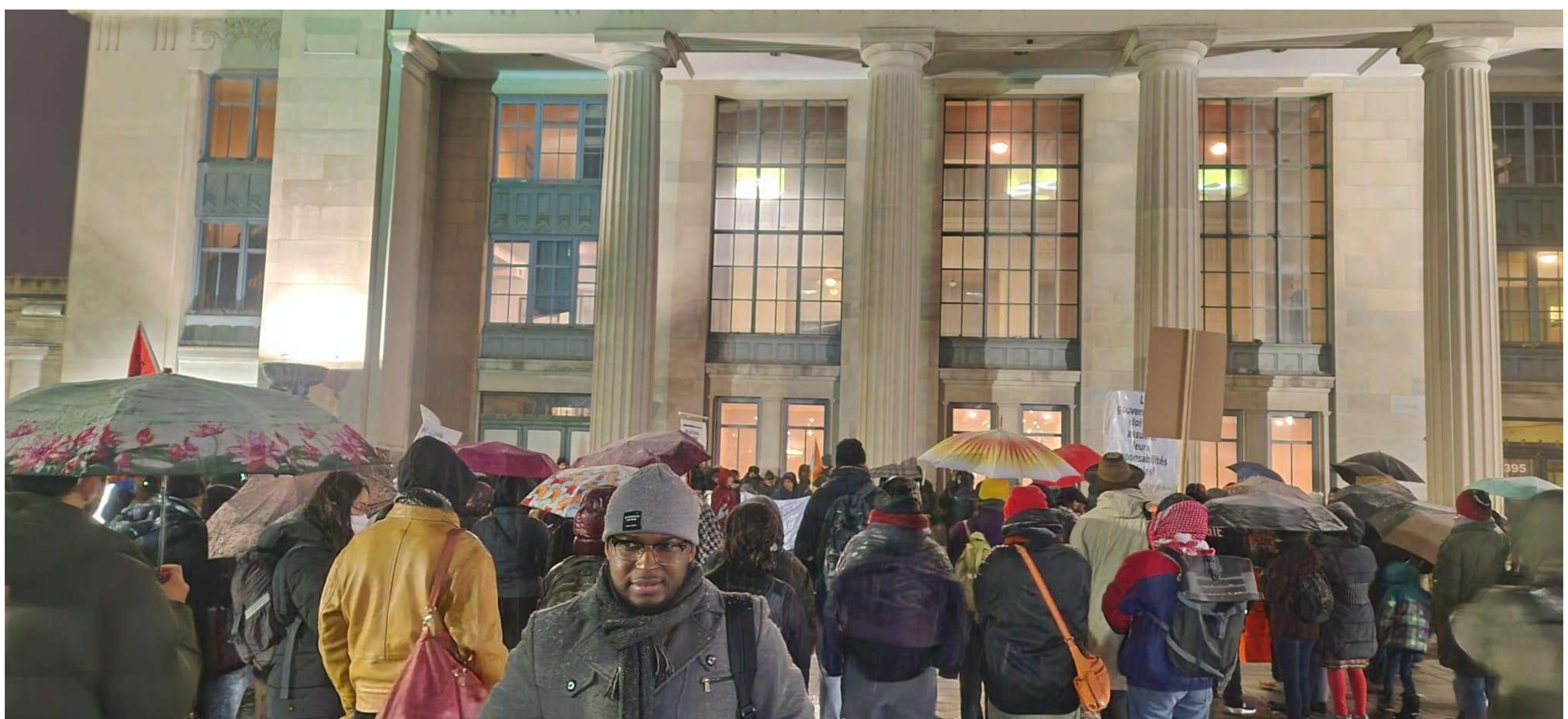


Face à cette montée de la rhétorique anti-immigration et au durcissement des politiques, la nécessité d'une mobilisation concertée nous est apparue plus urgente que jamais. Nous avons investi temps et énergie pour défendre les droits des personnes migrantes à travers diverses actions : rédaction de lettres ouvertes et de lettres adressées à des représentant·es politiques, prise de parole lors d'actions de visibilité, participation à des rassemblements, à des rencontres stratégiques et à des séances d'information.

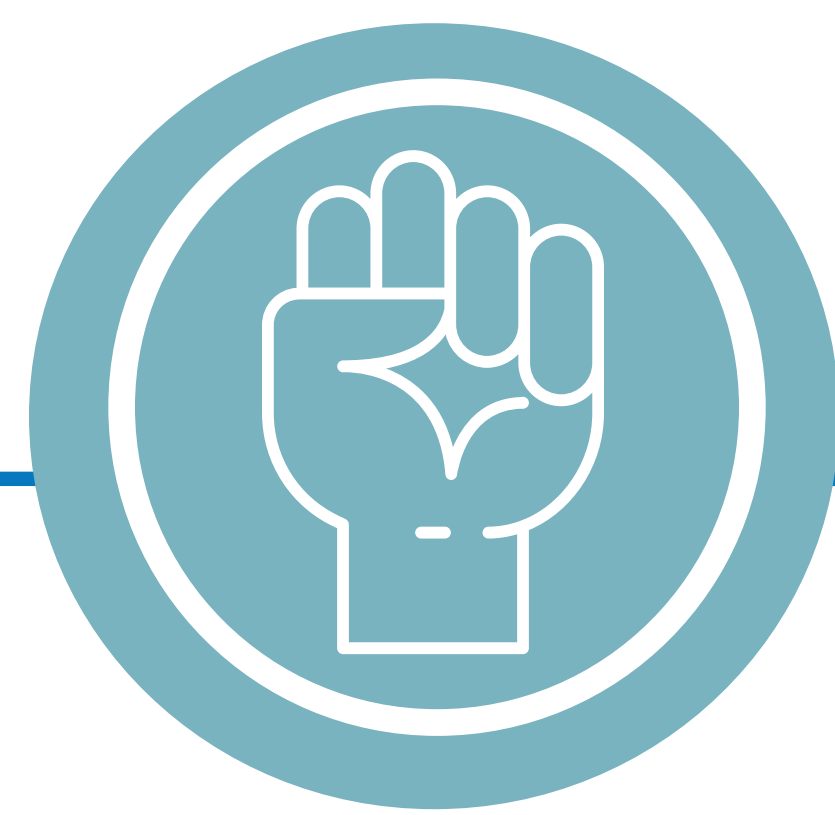
En octobre 2024, nous avons participé à un webinaire grand public sur l'évolution des politiques migratoires et la réalité des statuts précaires, rassemblant une trentaine de participant·es. Puis, en novembre, dans le cadre de la semaine d'actions de la campagne, nous avons coorganisé un atelier en présentiel avec la Clinique Solutions Justes et Médecins du Monde intitulé « Au-delà du programme de régularisation : quelles pistes possibles pour les personnes migrantes à statut précaire ? ». Nous avons également participé à la manifestation montréalaise pour la régularisation, ainsi qu'à l'action nationale « Une journée sans migrant·es » en décembre 2024.

Sur un autre front, la Clinique est restée engagée dans la campagne Accès-Garderie, qui vise à garantir l'accès des familles demandeuses d'asile aux services de garde subventionnés. Bien que la Cour d'appel du Québec ait confirmé en février 2024 leur droit de s'inscrire sur les listes d'attente, le gouvernement du Québec a choisi de contester cette décision devant la Cour suprême du Canada. En octobre, la Cour a accepté d'entendre la cause. Dans l'attente d'un jugement final, les droits des familles sont maintenus. La Clinique était présente lors de l'audience du 14 mai 2025 et a pris part au point de presse pour réaffirmer son soutien à ces familles.

Enfin, la campagne pour l'abolition de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS), portée par le comité 73 l'an dernier, a connu un ralentissement cette année. Le contexte politique, marqué par les nombreuses annonces du gouvernement fédéral et le déclenchement des élections d'avril, a dispersé les efforts de mobilisation. Toutefois, cette mise en veille n'est que temporaire : la Clinique compte raviver cette campagne plus pertinente que jamais dans le contexte actuel.



Mobilisation pour la journée des personnes migrantes



Plaidoyer : faire entendre la voix des personnes migrantes au cœur des débats publics

Défendre l'accès à la justice : alerter sur la fermeture du bureau d'aide juridique à Québec

Depuis mars 2025, la Clinique s'est engagée dans une action de plaidoyer face à la **fermeture du bureau d'aide juridique de Québec**, une décision administrative aux conséquences majeures pour des centaines de demandeur·ses d'asile de la région. Cette fermeture fragilise considérablement leur accès à une représentation juridique adéquate. Aux côtés de partenaires, nous documentons les impacts et cherchons à interpeller les autorités concernées pour exiger des solutions concrètes.

Vers un plaidoyer juridique stratégique

Désireuse de **faire avancer les droits par le levier judiciaire**, la Clinique a initié cette année un **nouveau chantier de plaidoyer juridique**. L'objectif est de porter devant les tribunaux des cas représentatifs de violations systémiques, afin d'obtenir des avancées collectives pour les personnes migrantes à statut précaire. Cette approche vise à **renforcer l'interdisciplinarité entre travail communautaire et droit**, deux piliers de notre mission.



Co-coordonateur de la Clinique, Harrold Babon, avec les collègues du Juripop

Dossier collectif : restrictions à l'émission des permis

Depuis l'entrée en vigueur, le 15 mars 2024, de **modifications au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR)**, les personnes visées par une **mesure de renvoi exécutoire** ne peuvent plus renouveler leur **permis de travail ou d'études**.

Bien que la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)* était déjà à cet effet, les demandeur·ses d'asile débouté·es pouvaient généralement renouveler leurs permis jusqu'à ce qu'une date de renvoi soit prévue. Or, depuis l'automne 2023, la Clinique et des partenaires ont observé concrètement les effets des restrictions à l'émission des permis.

Face à cette situation, la Clinique a lancé, avec le **soutien du Programme de contestation judiciaire**, un projet visant à **documenter ces restrictions à l'émission des permis de travail et à évaluer sa compatibilité avec la Charte canadienne des droits et libertés** — notamment les articles 7 (droit à la sécurité de la personne) et 15 (droit à l'égalité).

Étapes franchies dans la documentation de la cause :

- **Lancement d'un formulaire Web** à l'été 2024 pour collecter des témoignages (14 cas rapportés) ;
- **Rédaction de 12 demandes d'accès à l'information** adressées à IRCC et à l'ASFC, en collaboration avec la **Ligue des droits et libertés** ;
- **Questions adressées aux institutions concernées** par courriel, lors de rencontres avec l'ADAQ et via nos partenaires ;
- **Collaboration à venir avec des expert·es en droit constitutionnel**

Nous remercions Me Miguel Huamani Mendez (cabinet Meka Légal) pour son appui dans ce projet.

La Clinique remettra son **rapport final au Programme de contestation judiciaire en novembre 2025**. Ce travail s'inscrit dans la défense des droits économiques et sociaux **des personnes migrantes** en situation de renvoi.



Renforcer les liens pour mieux agir : un ancrage actif dans les espaces de concertation

Une participation nationale stratégique

La Clinique a continué de jouer un rôle actif au sein des espaces de concertation nationaux en lien avec la défense des droits des personnes migrantes. En tant que membre du **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)**, nous avons participé aux travaux du **Groupe de travail sur la protection au Canada** et avons pris part aux **rencontres intersectorielles de Montréal en septembre 2024**, ainsi qu'à la **consultation annuelle tenue à Ottawa en novembre**. Ces espaces ont permis d'échanger sur les politiques migratoires en transformation, de renforcer les alliances entre organisations à travers le pays et de porter des revendications communes auprès des instances fédérales.



Nous avons également maintenu notre présence au sein du **Migrant Rights Network**, réseau national de lutte contre le racisme et pour un statut pour tous·tes. En parallèle, la Clinique a participé de manière soutenue aux **rencontres bimensuelles du Canada-US Border Network**, un espace de veille et d'action sur les réalités migratoires transfrontalières. Avec le retour de Donald Trump à la présidence américaine, ces échanges ont pris une importance particulière, notamment en ce qui concerne les impacts sur les politiques d'asile et les conditions aux frontières.

Un ancrage solide dans les concertations provinciales

Sur le plan provincial, la Clinique a poursuivi sa participation à la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)**. Nous avons siégé au **Conseil d'administration** de la TCRI et contribué activement à sa **planification stratégique**, notamment en soutenant les efforts de **renforcement des capacités des membres** du réseau. Cette implication reflète notre volonté de bâtir un mouvement provincial fort, outillé et solidaire.

La Clinique a également joué un rôle actif au sein du **Comité d'accueil des demandeur·ses d'asile du Québec (ADAQ)**, prenant part à des rencontres régulières avec des représentants d'institutions clés telles que la **CISR, IRCC, l'ASFC, Services Canada, le MIFI et le MTESS**. Ces échanges ont permis de porter les préoccupations terrain des personnes migrantes aux autorités et de contribuer à une meilleure coordination intersectorielle.

Plaidoyer collectif pour un hébergement digne



Enfin, dans le cadre du **Regroupement des organismes en hébergement des personnes migrantes (ROHMI)**, la Clinique a poursuivi son travail de représentation en siégeant au **Conseil d'administration**. Nous avons participé à l'élaboration d'un **plaidoyer concerté sur les enjeux liés à l'hébergement**, en réponse à une situation de plus en plus critique pour les personnes migrantes en quête de logement temporaire ou stable. Ce travail collectif vise à faire pression pour une reconnaissance institutionnelle de ces besoins et une meilleure répartition des ressources sur le territoire.



Sollicitations ponctuelles : une présence active dans les espaces collectifs

Au cours de l'année écoulée, la Clinique a été sollicitée à plusieurs reprises pour participer à diverses initiatives de concertation, de réflexion et d'éducation aux droits :

- **Octobre 2024** : Invitation de la Table de concertation en immigration et diversité culturelle de l'agglomération de Longueuil (TIDAL) dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles. Participation au panel intitulé « *Comment renforcer le tissu social en restant inclusif.ve.s et accueillant.e.s ?* ».
- **Novembre 2024** : Participation au panel « *Mobilizing our communities: settlement organizations, advocacy and allyship* » lors des rencontres annuelles du CCR à Ottawa.
- **Mars 2025** : Participation aux cliniques juridiques dans le métro, organisées par Juripop, dans le cadre du mois de la justice.
- **Novembre 2024** : Invitation à un kiosque d'étudiant.e.s de HEC pour présenter des organismes communautaires (photo à droit)
- **Novembre 2024** : Participation à la présentation des ressources communautaires pour les personnes migrantes à statut précaire à Montréal, lors de la conférence d'automne du CARL (Canadian Association of Refugee Lawyers).
- **Mars 2025** : Contribution à l'élaboration de capsules d'information virtuelles (photo en bas) sur les impacts des récentes mesures affectant les travailleur.se.s migrant.e.s temporaires et les étudiant.e.s internationaux, en collaboration avec l'Observatoire pour la justice migrante et l'Association pour les droits des travailleur.se.s de maison et de ferme (DTMF) : [Lien vers la séance virtuelle](#).



[Blog](#)
[La tribune](#)
[Multimédia](#)
[Nous joindre](#)
[Offres d'emploi](#)

[Accueil](#)
[À propos](#)
[Nos publications](#)
[Outils et ressources](#)
[Médias](#)

Impact des mesures sur les travailleur.se.s migrant.es temporaires

Séances d'information virtuelles

Séance d'information virtuelle - Impact des mesures sur les tr...
Copier le li...

PLUS DE VIDÉOS

43:01 / 59:59

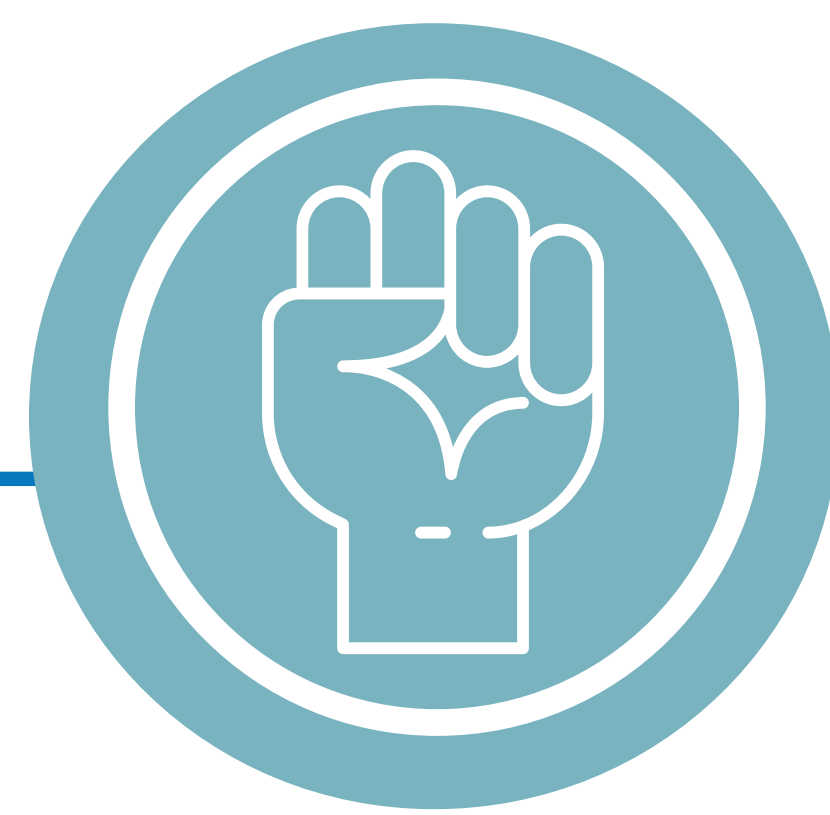
CC YouTube

Avec la participation de:

Hannah Deegan
Avocate au et Conseillère juridique au plaidoyer à l'Association pour les Droits des Travailleur.se.s de Maison et de Ferme – DTMF

Camille Bonenfant
Coordinatrice et organisatrice communautaire à la Clinique pour la justice migrante

Gabriel Bergevin-Estable
Adjoint de circonscription, bureau de député fédéral



Résumé des actions et perspectives

1. Signature de sept communications :

- Lettre ouverte et pétition contre le projet de loi 84 sur l'intégration nationale, initiée par la Ligue des droits et libertés.
- “We have a consensus: Permanent Residency & Rights, No Cuts”, Migrant Rights Network.
- Réponse du Comité Accès Garderie sur l'autorisation de la Cour Suprême à entendre l'appel du gouvernement du Québec.
- Lettre ouverte dans le cadre de la semaine d'action pour la campagne pour la régularisation et la justice migrante.
- Pétition contre la fermeture du Bureau d'aide juridique de Québec.
- Pétition contre la fermeture de la revue *Relations*.
- Pétition du MRN.

2. Participation et création de contenu :

Contribution à la création de contenu pour des webinaires et séances d'information virtuelles.

3. Organisation et animation d'événements :

Organisation d'un panel sur les voies d'immigration humanitaire en collaboration avec nos collègues de Solutions Justes et Médecins du Monde, dans le cadre de la campagne sur la régularisation.

4. Rencontres avec des acteurs politiques :

- Rencontre en février 2025 avec IRCC, le cabinet du ministre Miller, ainsi qu'Emploi et Développement social Canada, dans le cadre de la campagne québécoise pour la régularisation et la justice migrante.
- Rencontre avec le député de la circonscription, Steven Guilbault, en novembre 2024.

5. Prises de parole publiques :

Prise de parole devant les bureaux de Justin Trudeau dans le cadre de la campagne québécoise pour la régularisation et la justice migrante.

6. Participation à des manifestations :

Participation à quatre manifestations, dont trois dans le cadre de la campagne pour la régularisation et la justice migrante, et une en octobre pour la Palestine.

7. Début d'un plaidoyer juridique collectif :

Lancement d'un plaidoyer juridique collectif sur la restriction de l'émission et l'annulation des permis de travail et d'études.

8. Objectifs pour l'année 2025-2026 :

- Développer une programmation d'activités collectives et de défense des droits dans nos nouveaux locaux.
- Accroître l'engagement des membres dans les activités de la Clinique.
- Mettre en place un comité de mobilisation.
- Développer un programme de communauté de partage.
- Structurer notre processus de réaction et de plaidoyer

Les grandes priorités 2025–2026

Nos priorités pour 2025–2026 : Consolider notre mission, approfondir notre impact

L'année 2025–2026 marquera une étape structurante pour la Clinique pour la justice migrante. Fort·es de notre nouveau lieu d'ancrage communautaire, nous souhaitons investir pleinement ces espaces avec nos membres et accroître leur participation à la vie associative de la Clinique. Cette nouvelle phase de développement s'accompagnera d'une réflexion stratégique sur notre modèle organisationnel, afin de mieux incarner nos valeurs dans notre fonctionnement quotidien.

Organisation interne

Nous amorcerons une démarche collective pour définir un modèle organisationnel cohérent avec nos principes d'autonomie, de collégialité et de transparence. Cette réflexion inclura la clarification des processus décisionnels dans un contexte d'horizontalité et la hiérarchisation des priorités.

Financement

Nous nous attellerons à renforcer le financement de la mission globale de la Clinique, tout en développant des outils plus intégrés pour planifier, documenter et valoriser l'ensemble de nos actions. L'objectif est de consolider notre pérennité et d'accroître notre capacité à agir sur plusieurs fronts.

Gouvernance

Nous souhaitons faire vivre une gouvernance plus participative, inclusive et dynamique, en créant davantage d'espaces d'implication pour nos membres. Ceux/celles-ci seront appelés·es à jouer un rôle actif dans les prises de décisions collectives et dans l'orientation stratégique de la Clinique.

Représentation juridique et accompagnement psychosocial

Une évaluation du processus d'admission des dossiers est prévue, dans l'optique de réfléchir à un modèle plus souple, mieux adapté aux réalités des personnes migrantes à statut précaire. Parallèlement, nous renforcerons la synergie entre nos équipes juridiques et psychosociales, pour une prise en charge plus intégrée des situations complexes.

Organisation communautaire et défense des droits

Nous créerons un comité de mobilisation et de plaidoyer afin de mieux structurer notre action politique, et développerons une programmation adaptée aux nouveaux locaux : ateliers de mobilisation, activités de solidarité, moments de réflexion collective.

Information et vulgarisation juridique

Nous maintiendrons nos ateliers d'information juridique à destination des personnes migrantes sans statut et des intervenant·e·s communautaires. L'accent sera mis sur le retour au présentiel, en tirant parti de nos nouveaux espaces pour favoriser les échanges et renforcer la transmission des savoirs.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025